

Actualité internationale International News

- Iran: la machine à exécuter s'emballé !
Iran: the execution machine is carried away! ...> p. 6
- Peine de mort aux États-Unis: entre faux pas et progression de l'abolition / *Death penalty in the US: between stumble and abolition progress* ...> p. 7

Événement Taking Action

- En route pour le Congrès mondial 2013...
On the road towards the 2013 World congress... ...> p. 8
- Dessine-moi l'abolition
Draw me the abolition... ...> p. 8

Dossier/Focus Méditerranée, en route vers l'abolition ? Mediterranean area heading for the abolition?

- De l'intérêt de s'unir contre la peine de mort
About the purpose of uniting against the death penalty ...> p. 2
- Marcher au devant de la guillotine... Témoignage d'Ahmed Haou, ex-condamné à mort marocain
Walking towards the guillotine ... Testimony from Ahmed Haou, former death row morrocan prisoner ...> p. 3
- Quel espoir pour le mouvement abolitionniste en Tunisie et en Égypte ?
What hope for the abolitionist movement in Tunisia and Egypt? ...> p. 4

Journal de l'abolition



*L'actualité internationale de l'abolition de la peine de mort
Death penalty abolition world news*

par
**Raphaël
CHENUIL-
HAZAN**
Directeur
d'ECPM

RETOUR AUX VALEURS ?

Le printemps arabe a touché, par contagion, l'ensemble du monde, et tout particulièrement l'espace méditerranéen. Nous avons été étonnés de voir sur la Puerta del Sol à Madrid, de jeunes espagnols battre le pavé pour revendiquer plus de justice sociale, ou de voir le peuple grec crier son désarroi. Dans le monde arabe, la chute des dictateurs a laissé la place à l'incertitude, inhérente à toute démocratie, mais qui la rend d'autant plus fragile. En quelques mois, en effet, plusieurs pays ont vu l'accession au pouvoir de leaders issus de la mouvance islamiste, eux-mêmes débordés par des mouvements salafistes sectaires inquiétants, prônant un retour aux valeurs « islamistes » strictes et à la « moralité ». Mais que cache ce « retour aux valeurs » ? Il est important de rappeler à tous aujourd'hui, cette belle phrase de Khalil Gibran, un des plus grands poètes arabes: « Celui qui ne porte sa moralité que comme son meilleur vêtement ferait mieux d'être nu. » Nous attendons donc des gouvernements égyptiens, tunisiens ou encore marocains de suivre ce sage conseil. Reste à savoir quelles orientations ils prendront sur le champ de la démocratie, du « vivre ensemble », du respect des contre-pouvoirs, des droits de l'homme et de l'abolition. C'est à toutes ces questions que nous allons essayer de répondre dans ce numéro du *Journal de l'Abolition*. Les prochains mois seront ainsi primordiaux pour le processus d'abolition tant attendu dans le monde arabe. C'est pourquoi le Congrès régional de Rabat du 18 au 20 octobre 2012 en préparation du 5^e Congrès mondial qui aura lieu à Madrid en juin 2013 sont autant d'événements majeurs pour l'abolition et pour la mobilisation. Nous avons plus que jamais besoin de fédérer les forces abolitionnistes dans le monde. Nous avons besoin de vous.



BACK TO VALUES ?

The Arab Spring contagiously touched the whole world and particularly the Mediterranean region. We were surprised to see the Spanish youth demonstrate at the Puerta del Sol in Madrid to demand more social justice, or to see the Greek people shouting their dismay. In the Arab world, the fall of dictators led to uncertainties inherent to any democracy, rendering it all the more fragile. Indeed, after a few months, several countries have seen the rise of leaders from Islamist movements, themselves overwhelmed by worrisome sectarian Salafist movements advocating for a return to strict "Islamists" values and "morality". But what does this "back to values" mean? It is important to remind everyone today of this beautiful phrase by Kahlil Gibran, one of the greatest Arab poets: "He who wears his morality but as his best garment, would be better naked". We therefore await from the Egyptian, Tunisian or Moroccan government to follow this wise advice. Remains to know: what direction will these authorities take on the path to democracy, the notion of "living together", and respect for counter-powers, human rights and abolition? These are all the questions we will try to answer in this special issue of the *Abolition Journal*. The upcoming months will be crucial for the long-awaited abolition process in the Arab world. In this regard, the Regional Congress in Rabat (18-20 October 2012) in preparation of the 5th World Congress, which will take place in Madrid in June 2013, will constitute major events for abolition and for the mobilization. We must, more than ever, unite the abolitionist forces in the world. We need you.

RABAT
18-20
OCTOBRE
2012
CONGRES REGIONAL
SUR LA PEINE DE MORT
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
DU ROYAUME DU MAROC

Organisé par



En partenariat avec



en association avec
La Coalition marocaine contre la peine de mort

Avec le parrainage



www.abolition.fr

« Je suis "optissimiste" pour l'abolition au Maroc »

Interview avec **Driss El Yazami**, président du Conseil national des droits de l'homme

Driss El Yazami, né en 1952 à Fès, a occupé des fonctions dirigeantes dans plusieurs associations telles que la Ligue des droits de l'homme et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme. Il préside aujourd'hui le Conseil national des droits de l'homme, dont le rôle consiste, notamment, à suivre la mise en œuvre des recommandations de l'Instance équité et réconciliation et de veiller à l'harmonisation du droit national avec les engagements internationaux du Maroc.

Monsieur El Yazami, en tant que président d'un organe indépendant du pouvoir exécutif, pensez-vous que le Maroc pourrait devenir le premier pays abolitionniste de la région ?

La démocratie, c'est la gestion pacifique du dissensus. Je suis optimiste par rapport à la capacité de la société marocaine à débattre. Bien avant le printemps arabe, la société marocaine a démontré une forte capacité à discuter sur de nombreux sujets importants : égalité hommes/femmes, peine de mort, libertés individuelles... La question de l'abolition est posée, personne ne la nie et le moratoire de fait en est une preuve. Personnellement, je n'ai jamais caché mes convictions abolitionnistes. Je constate actuellement des avancées au niveau des institutions. Plusieurs ministres par exemple se sont exprimés très clairement pour l'abolition de la peine de mort.

Driss El Yazami, président du Conseil national des droits de l'homme marocain.



Driss El Yazami, president of the Moroccan National Council for Human Rights

Mr El Yazami, as president of a national institution independent from the executive branch; in your opinion, do you think Morocco could become the first abolitionist country of the region?

Democracy is a pacifist management of dissension. I am optimistic regarding the capacity of the Moroccan people to debate. Long before the Arab spring, the Moroccan people showed an incredible capacity to debate about many important subjects: gender equality, the death penalty, individual liberties... The question of the abolition is settled, nobody denies it, it is proven by the de facto moratorium.

Personally, I've never hidden my abolitionist conviction. And currently I'm noticing some advances in the institutions. For example, many Ministers have clearly expressed their position in favor of the abolition of the death penalty.

The judicial advances must not be forgotten. Morocco reduced the number of capital crimes. Unanimity of the judges is mandatory to convict to capital punishment and this is a progress on the road towards the abolition. The debate exists within civil society. But the question of the abolition is not yet one of the priorities of the current government. Nobody can say when the country will become abolitionist. But as soon as possible, I hope.

Il ne faut pas oublier les avancées juridiques. Le Maroc a réduit le nombre des crimes susceptibles d'être punis par la peine capitale. L'unanimité des juges est obligatoire pour une condamnation à mort et c'est également une avancée sur le chemin de l'abolition. Le débat dans la société existe. Mais la question de l'abolition n'est pas parmi les priorités du gouvernement actuel. Personne ne peut dire quand le pays franchira le pas. Le plus tôt possible, je l'espère.

Vous n'utilisez pas le conditionnel. Êtes-vous certain que le Maroc franchira le pas ?

C'est ma conviction. Mais l'histoire nous a appris que rien n'est acquis d'avance ni de manière définitive.

Quelle est la racine du blocage ?

Je pense que le blocage vient de la capacité des abolitionnistes à parler à toute la société, dans sa diversité. L'abolition de la peine de mort ne doit pas rester une question de spécialistes. Nous avons beaucoup discuté avec les membres de la Coalition marocaine contre la peine de mort. Il est très important d'élargir le spectre des publics. Une minorité active ne peut pas faire les réformes. Elle est importante mais il faut discuter avec les 35 millions de Marocains dont notamment les 7 millions qui sont dans le système scolaire. Les abolitionnistes devraient aller à leur rencontre et débattre avec les enseignants, les élèves. Ils devraient rencontrer les mi-

"I am a 'pessoptimist' for the abolition in Morocco"

Interview with **Driss El Yazami**, president of the National Council for Human Rights

Driss El Yazami, born in Fes in 1952, held leading positions in many organizations, such as the French League for Human Rights and the International Federation for Human Rights (FIDH). He is now the president of the National Council for Human Rights (CNDH), which carries out recommendations from the Equity and Reconciliation Commission and oversees harmonization of Moroccan national law with international covenants.

You do not use the conditional form. Are you sure Morocco will take the step?

It is my conviction. But history taught us that nothing can be taken for granted or as being acquired.

What is the source of the blockage?

In my opinion, this blockage comes from the capacity of the abolitionists to talk to the population in its diversity. The abolition of the death penalty should not remain a question for the experts. We have talked a lot with the members of the Moroccan coalition against the death penalty. It is very important to widen the spectrum of the audience. An active minority cannot initiate reforms. This minority is important but it is necessary to include the 35 millions Moroccans, particularly the 7 millions of the education system. Abolitionists should meet with them and debate with the teaching profession, and their students. They should meet with economic, intellectual and artistic circles.

What is the most relevant strategy and which advice would you give the abolitionist actors ?

First of all, people need to see how people suffer on death row. Society does not hear their voices enough. It is important to talk about miscarriages of justice and also to demonstrate the non-deterrent effect of capital punishment.

lieux économiques, intellectuels et artistiques.

Quelle est la stratégie pertinente et quel conseil donneriez-vous aux acteurs abolitionnistes ?

Il faut en premier lieu montrer la souffrance des condamnés à mort. La société n'entend pas suffisamment leur voix. Il est important de parler des erreurs judiciaires et de démontrer la non exemplarité de la peine de mort. L'éducation de la société marocaine aux droits de l'homme doit être amplifiée et c'est ce que nous allons essayer de faire par la mise en œuvre de la plateforme citoyenne pour l'éducation à la culture des droits de l'homme. La priorité est d'éduquer les jeunes générations.

Il faudra bien qu'il y ait, un jour, un acte politique fort. Mais pour que les acteurs politiques puissent agir, ils ont besoin de voir un mouvement d'ampleur pour l'abolition. Même si ce n'est pas le mouvement de la majorité. Aucune société n'a aboli la peine de mort avec une majorité favorable.

Êtes-vous optimiste pour un futur abolitionniste au Maroc ?

Un très grand écrivain palestinien, Émile Habibi, a appelé l'un de ses romans « L'Optimiste », qui est une contraction des termes optimiste et pessimiste. Je suis optimiste pour l'abolition de la peine de mort au Maroc. Mais il faut continuer à travailler. Et surtout, travailler autrement.

Propos recueillis par Désislava Raoul

The education of Moroccan society in human rights should be expanded. That is why we are attempting to implement a citizenship platform to teach the culture of human rights. The priority is to teach young generations.

Eventually, one day, a strong political action will happen. However, for the political figures to act, they need to see a substantial movement in favor of abolition. Even tough, it is not the movement of a majority. No society abolished with a majority in favor of abolition.

Are you optimistic about the abolitionist future of Morocco?

A famous Palestinian writer, Emile Habibi, named one of his novels « The Pessoptimist », which is a contraction between optimist and pessimist. I am a pessoptimist about the abolition of the death penalty in Morocco. However we must continue working at it. And most of all, with a different approach.

Interviewed by Désislava Raoul

De l'intérêt de s'unir contre la peine de mort

Depuis 2003, le courant des abolitionnistes s'organise en se fédérant grâce à la création de la Coalition marocaine contre la peine de mort (CMCPM) par 11 associations des droits humains.

La CMCPM considère que le droit à la vie est un droit sacré, même en temps de guerre. L'organisation plaide, d'une part, pour la suppression de la peine capitale du Code pénal de 1962 qui regroupe une quarantaine d'articles et prévoit près de 300 cas, et d'autre part, pour celles du Code de la justice militaire de 1958, de la Loi spéciale sur la santé de la Nation de 1959 et de la Loi sur le terrorisme de 2005.

« La CMCPM demande d'inscrire l'abolition dans la Constitution marocaine. »

Elle demande aux autorités politiques de respecter leurs engagements vis-à-vis des instances internationales et des recommandations de l'Instance réconciliation et vérité, et par conséquent de ratifier le Deuxième Protocole facultatif relatif à l'abolition de la peine capitale ainsi que le Traité de la Cour pénale internationale (CPI). Malgré le moratoire de fait en cours depuis 1993, le Maroc s'est abstenu lors de la 62^e session de l'Assemblée générale des Nations unies de voter pour le moratoire sur les exécutions.

La CMCPM est la seule organisation qui demande d'inscrire l'abolition dans la Constitution marocaine, pour donner les garanties constitutionnelles au droit à la vie, « droit des droits » comme disait Victor Hugo.

En 2011, la nouvelle Constitution du Maroc inscrit dans l'article 20 le droit à la vie. Les constituants ont décidé, d'une manière claire, de maintenir la peine de mort contrairement à la tendance universelle, aux vœux d'une partie de l'opinion publique et de la CMCPM. Ce choix politique a, évidemment, encouragé les tribunaux à

continuer à prononcer des peines capitales. Il faut souligner que dans le premier semestre de 2012 trois peines de mort ont été prononcées par les cours de Casablanca et de Rabat, ce qui porte le nombre des condamnés à mort au Maroc à 105 personnes dont une femme.

La CMCPM continue à critiquer la politique du Maroc qui maintient la peine de mort malgré son adhésion à la Déclaration universelle des droits de l'homme, au Droit international humanitaire, à la Convention contre la torture, son statut avancé auprès de l'Union européenne et son statut de Partenaire pour la démocratie auprès du Conseil de l'Europe. Dans un pays comme le Maroc qui se veut un État de droit, démocratique et moderne, la dignité humaine, l'intégrité physique, les conditions de détention, le procès équitable, l'interdiction de la torture et l'abolition de la peine de mort, constituent un ensemble de droits et un tout, ce qui impose littéralement et politiquement aux décideurs de renoncer à leur double langage et de mettre fin à leurs réticences. Le nouveau gouvernement et les islamistes, qui manquent de courage politique pour abolir la peine de mort et qui continuent de la défendre, oublient que les sources du droit pénal marocain se trouvent dans le droit positif et dans les règles de l'école du droit latin, et non pas dans les règles de la charia ; par conséquent, il n'existe aucun lien entre l'abolition de la peine capitale et les principes de la charia. La vie humaine est sacrée : nul ne peut donner la mort à un être humain : ni le législateur, ni la justice, ni un imam, ni un prêtre, que ce soit au nom d'une religion, d'une idéologie ou d'une philosophie. Les abolitionnistes du monde rassemblés dans la Coalition mondiale et avec Ensemble contre la peine de mort, doivent poursuivre le combat de chaque jour pour le droit à la vie et pour sauver la vie des condamnés à mort dans tous les pays du monde.

Nous aurons, à l'occasion du Congrès régional de Rabat au mois d'octobre 2012 et du Congrès mondial l'année prochaine, des moments opportuns de réflexion pour canaliser nos efforts et pour élargir nos rangs et renforcer notre action pour l'abolition de la peine capitale.

Abderrahim Jamaï, Coordinateur de la CMCPM



Abderrahim Jamaï, Coordinator of the Moroccan Coalition.

About the purpose of uniting against the death penalty

Since 2003, the abolitionist movement organized itself in Morocco around the Moroccan Coalition against the Death Penalty (CMCPM) founded by 11 human rights organizations.

The CMCPM considers the right to life as a sacred right, even in wartime. The organization pleads for the abolition of capital punishment in the Penal Code of 1962, which counts forty articles and makes provisions for about 300 capital crimes in the code of military Justice of 1958, in the Special Law on the Health of the Nation of 1959 and in the terrorism Act of 2005.

It demands that political authorities respect their commitments towards international institutions as well as the recommendations by the Truth and Reconciliation Authority, and therefore ratify the Second Optional Protocol on the abolition of capital punishment as well as the Treaty of the International Criminal Court (ICC).

Despite the current de facto moratorium, in place since 1993, Morocco abstained during the 62nd session of the UN General Assembly vote on the universal moratorium on executions.

"The CMCPM is the only organization that is seeking to include the abolition in the Moroccan Constitution."

The CMCPM is the only organization that is seeking to include the abolition in the Moroccan Constitution to grant constitutional guarantees to the right to life, the "right of the rights" as Victor Hugo said.

In 2011, the new Constitution of Morocco enshrined the right to life in its Article 20. The constituents clearly decided to maintain the death penalty, in opposition to the universal trend, to the wishes of part of the public opinion and of the CMCPM. This political choice obviously encouraged the courts to continue sentencing to capital punishment. During the first semester of 2012, three death sentences were pronounced by the Courts of Casablanca and Rabat, raising the number of death row prisoners to 105, including a woman.

The CMCPM continues to criticize the Moroccan policy which maintains the death penalty despite the ratification of the Universal Declaration of Human Rights, the International Humanitarian Law, and the Convention against Torture, its special status with the European Union and its status as Partner for Democracy at the Council of Europe.

In a country like Morocco, which presents itself as a country respecting the rule of law, democratic values, modernity, human dignity, physical integrity, conditions of detention, fair trial, prohibition of torture and the abolition of the death penalty are a set of rights and a whole, thus, imposing the respect for these rights, it is necessary for decision makers to give up their double talk and to end their reluctance.

The new government and the Islamists, lacking political courage to abolish the death penalty, and who continue to defend it, forgot that the sources of Moroccan criminal law come from positive and Latin rule of law, and not from the rules of the Charia law. Therefore, there is no link between the abolition of capital punishment and the principles of the Charia. Human life is sacred: no one can put to death a human being, not the legislators, nor Justice, nor an imam, a priest in the name of a religion, an ideology or a philosophy.

The abolitionists of the world, gathered in the World Coalition and Together against the death penalty, must continue their daily fight for the right to life and to save the lives of death row prisoners in every country in the world.

We will, at the Regional Congress in Rabat, in October 2012, and at the World Congress next year, have the right moments to focus our efforts to expand our voices and to strengthen our actions to abolish capital punishment.

Abderrahim Jamaï, Coordinator of the Moroccan Coalition Against the Death Penalty

Marcher au-devant de la guillotine...

Ahmed Haou, ex-condamné à mort marocain, témoignera au Congrès régional à Rabat. Rencontre.

Ce serait peut-être le plus beau cadeau pour son anniversaire. Le 18 octobre prochain, deux jours après avoir fêté ses 53 ans, cet ex-condamné à mort témoignera au 1^{er} Congrès régional sur la peine de mort au Maroc. Le pays du quartier « B » accueille des abolitionnistes de toute la région MENA*! « Impensable! », aurait dit Ahmed il y a juste quelques années...

Le 20 juin 1983, plusieurs jeunes marocains manifestent contre l'oppression du régime de Hassan II. Ahmed Haou est parmi eux. Le lendemain aussi. Il brandit des banderoles, distribue des tracts. C'est sa manière de protester contre le Roi qu'il considère responsable des massacres des manifestants, notamment lors des émeutes de Casablanca en juin 1981. Deux ans plus tard, Ahmed et ses amis n'ont pas oublié les 600 personnes tuées. Et sortent dans la rue. Le mot d'ordre: manifestations pacifiques! C'est l'été. Ahmed part camper... Car il ne sait pas encore que sa famille est devenue une cible de répression. Les vacances se terminent en urgence. Ahmed se rend volontairement au commissariat. « Je ne réalisais pas que je marchais au-devant de la guillotine. Si je pouvais revenir en arrière, je ne me serais jamais livré. »

Le 30 juillet 1984. Ahmed Haou est condamné à mort. Pour atteinte à la sécurité intérieure de l'État! La famille Haou reçoit les condamnations des proches.

Comme si Ahmed était déjà mort...

S'il ne s'était pas livré, il n'aurait peut-être pas passé 15 ans dans la prison centrale de haute sécurité de Kenitra, au quartier « B » dédié aux condamnés à mort. 5 475 nuits sans savoir si la porte de sa cellule sera ouverte. Pour les autres prisonniers, c'est un espoir de libération. Pour les condamnés à mort, voir la porte s'ouvrir est un signe précurseur d'une exécution. Et la porte s'ouvrira à plusieurs reprises, non, pas pour exécuter Ahmed mais juste pour le terroriser. Les gardiens s'amusent. « Les geôliers peuvent me torturer, ils peuvent m'exécuter. Mais ils n'auront jamais le pouvoir de me priver de mon sourire et de mes opinions contre l'oppression », se dit Ahmed pour tenir.

« À partir de 1991, je recevais des lettres de soutien pendant qu'Hassan II déclarait qu'il trancherait nos têtes s'il le fallait. »

Et la vie du condamné à mort continue. Atteints à l'intégrité physique et morale. Actes de tortures et d'humiliation. Malnutrition. Aucun suivi sanitaire. Mais aussi: 15 minutes de promenade par jour et un droit aux visites dans des parloirs de 4 m². Deux sièges à une distance d'un mètre et demi. Pas de livres, pas de journaux, pas de nourriture apportée par les familles. Interdit.

« Nos grèves de la faim étaient les seuls moyens pour les organisations des droits de l'homme (OMDH, AMDH, INDH, AI, FIDH, HRW) d'attirer l'attention de l'opinion publique

Walking towards the guillotine...

Ahmed Haou, former Moroccan death row prisoner, will testify at the Regional Congress in Rabat

It might be the best present for his birthday. Next October 18th, two days after his 53rd birthday, this former death row prisoner will testify at the 1st Regional Congress about the death penalty, in Morocco. The land of "B" pod welcomes abolitionists from all over the Middle East and North African region! "Unbelievable!", would have said Ahmed just a few years ago...

June 20th, 1983. Several Moroccan youngsters demonstrate against Hassan II's oppressive regime. Ahmed Haou is among them. He is also there the next day, waving banners and distributing flyers. It is his way of protesting against the King, whom he considers responsible for the massacre of protestors during the Casablanca riots in June 1981. Two years later, Ahmed and his friends had not forgotten the 600 persons killed, and took on the street. Their rallying slogan: pacifist demonstrations!

It is the summer Ahmed goes camping... He does not yet know that his family has become the target of repression. The holiday ends with an emergency. Ahmed surrenders to the police.

"I did not realize I was walking towards the guillotine. If I could go back to this day, I would not have surrendered."

July 30th, 1984. Ahmed Haou is sentenced to death. For breach of national security! The Haou family receives condolences from close relatives and friends. As though Ahmed was already dead...

If he had not surrendered, he might not have spent 15 years in Kenitra's maximum security prison, on "B" pod, the death row pod. 5 475 nights not knowing if his cell door will or won't be open. For other prisoners, this is hope for liberation. For death row prisoners, the door opening means being executed. And the door is often open. Not to execute Ahmed, but just to terrorize him. Wardens having fun. "Jailers can torture me, can execute me. However they will never take away my smile and my opinions against oppression", that was Ahmed's way of hanging in there. And so the life of the death row prisoner goes on. Offenses against his physical and mental integrity. Acts of tortures and humiliations. Malnutrition. No health care. But also: only a 15-minute walk per day, and the right to visit in a 4m² visiting room. Two seats, 1,5 meters apart. No books, no newspapers, no food can be brought by the families. Forbidden.

"Our hunger strikes were the only means for Human Right organizations (OMDH, AMDH, INDH, AI, FIDH, and HRW) to draw attention of the public opinion to our inhuman

sur nos conditions de détention inhumaines. Et j'ai tenu. Grâce à ma confiance en Dieu. Et - bien sûr - le soutien inlassable de ma famille, de mes amis en France et à travers le monde. À partir de 1991, je recevais des lettres de soutien pendant que Hassan II déclarait qu'il trancherait nos têtes, s'il le fallait », se souvient Ahmed.

Quelques années plus tard le discours change. Le Maroc subit de nombreuses critiques en matière de violation des droits de l'homme. L'Union européenne met la pression pour que le pays retrouve sa place privilégiée d'État le plus progressiste de la région MENA. En 1998, Le Conseil consultatif des droits de l'homme (aujourd'hui, Conseil national des droits de l'homme) prépare une demande de grâce pour les détenus politiques. Sur la forte pression des organisations internationales, le régime marocain cède et libère une trentaine de prisonniers. Parmi eux, quatre condamnés à mort. Ahmed figure sur la liste.

Finis les quinze ans dans le quartier « B »! Mais quinze ans plus tard Ahmed n'a rien oublié. « Je garderai toute ma vie des traumatismes psychiques. Je ne guérirai jamais de mon asthme, ni des séquelles dues aux tortures que j'ai subies. ». Aujourd'hui, Ahmed est cadre administratif au Conseil national des droits de l'homme et reste optimiste pour son pays. « Le Maroc peut être un exemple dans le

monde arabo-musulman », assure-t-il. Car il n'y a pas eu d'exécutions depuis 1993. La nouvelle Constitution défend le droit à la vie. L'Instance équité et réconciliation, commission nationale avec approbation royale, a demandé l'abolition de la peine capitale. « Ce n'est alors qu'un rejet culturel, notamment dû à l'interprétation de la religion. Il ne reste que la phase psychique avant l'abolition », considère l'ex-condamné à mort.

« Exécuter un criminel ne rendra pas la vie de sa victime. La peine de mort n'est pas dissuasive, elle ne réduit pas les actes criminels! ». ... Ahmed prononcera ces mots au Congrès régional à Rabat, devant des abolitionnistes de tous les pays de la région MENA. Un ex-condamné à mort à la tribune marocaine. Pour que le quartier « B » n'existe plus jamais.

* MENA : Sigle anglais pour désigner les pays de la région Moyen-Orient/Afrique du Nord.



Ahmed Haou ex condamné à mort marocain.

Desislava Raoul

Ahmed Haou former Moroccan death row prisoner.

conditions of detention. But I held up. Thanks to my faith in God. And - of course - thanks to the unremitting support of my family, and my friends, in France and all over the world. From 1991, I received support letters, whereas Hassan II was declaring that he would cut our heads off, if needed", remembers Ahmed.

A few years later, the stance changes. Morocco is under a lot of criticism regarding human rights violations. The European Union puts pressure on the state, for it to regain his preferential position as the most progressive state in the MENA region. In 1998, the Consultative Council for human rights (today National Council for human rights) prepares an application for clemency for political prisoners. In exchange, prisoners must write letters of regrets. On the

“From 1991, I received support letters, whereas Hassan II was declaring that he would cut our heads off, if needed.”

strong pressure of the international organizations; the Moroccan regime gives up and releases around thirty prisoners. Among them: four people sentenced to death. Ahmed appears on the list.

The end of 15 years on "B" pod! Nevertheless 15 years later Ahmed did not forget a thing. "I will hold mental trauma all my life. I will never recover from my asthma, nor the aftereffects of the tortures I was inflicted."

Today, Ahmed is a senior executive at the National Council for human rights and remains optimistic about his country. "Morocco can be an example in the Muslim Arabic world", he affirms. There have been no executions since 1993. The new Constitution protects the right to life. The Equity and Reconciliation authority, a national committee with royal recognition, asks for the abolition of the death penalty. "It is only a matter of cultural rejection, due notably to the interpretation of religion. There is only a mental step to take before abolition", considers the former death row prisoner. "To execute a criminal will not bring his victim back to life. The death penalty is not a deterrent, it does not reduce crimes!" ... Ahmed will say these words at the Regional Congress in Rabat, in front of abolitionists from all over the MENA region. A former death row prisoner at the Moroccan forum. To stop the "B" pod from existing. Happy Birthday, Ahmed!

Desislava Raoul



MAROC
• Population : 32 309 239 inhabitants
• Religion : Islam
• Surface : 446 550 km²
• Situation of the death penalty : abolitionist de facto
• Last execution : 1993
• Number of people sentenced to death : 105



Islam et peine capitale: entretien avec Murad Hamdi

Ancien directeur général du ministère des Affaires islamiques et des lieux saints de Jordanie et aujourd'hui membre du Conseil de la présidence de la Fédération de la paix universelle, le docteur Murad Hamdi revient sur la complexité de la question de la peine capitale dans les textes islamiques.

Quelle est, selon votre interprétation, la position de l'islam sur la peine de mort?

Le Coran ne préconise l'application de la peine de mort que dans des cas d'extrême gravité. C'est pourquoi, des conditions strictes doivent être réunies pour administrer cette peine. La charia souligne d'ailleurs qu'il faut éviter cette sanction s'il subsiste le moindre soupçon sur les faits commis, car l'homme ne peut que réaliser une justice relative sur terre.

Selon le Coran, les traditions prophétiques, les imams et certaines pratiques suivies par les sociétés islamiques, la peine de mort devrait être appliquée en cas de meurtre ou d'adultère, qu'en pensez-vous?

Tout d'abord, il y a une notion très importante dans la charia islamique, qui rappelle que si une personne échappe à la sanction dans cette vie, elle n'échappera pas à la justice divine et absolue. Pour ce qui est des crimes passibles de la peine capitale, il est demandé de remplir, avant l'exécution, plusieurs conditions rendant la peine de mort quasi inapplicable. Par exemple, l'adultère est condamné par l'Ijma (consensus), les traditions authentifiées (Hadith Sahih), la Sunna du prophète Mahomet et par les compagnons et est puni par la lapidation. Pourtant, cette sentence ne peut être appliquée que si quatre témoins voient le rapport sexuel de leurs propres yeux, c'est-à-dire le pénis de l'homme introduit dans le vagin de la femme. Si ce n'est pas le cas, d'autres peines moins lourdes doivent être prononcées.

Qu'en est-il du crime de banditisme aussi puni par la peine capitale?

Pour répondre à cette question, il est important de définir le banditisme comme un acte commis dans le but de tuer, de voler, de piller ou de violer les droits d'autres personnes. Nous parlons ici de meurtre. Il est vrai que la peine de mort devrait être imposée pour ce crime. Toutefois, l'opresseur doit être un récidiviste qui prend le banditisme comme profession. Ceux qui commettent ces crimes une fois ou pour une raison particulière ne doivent pas être traités comme des professionnels.

En plus de ces conditions, il est important de rappeler que, selon le Coran, les règlements de la charia peuvent uniquement être appliqués dans une société mature, éduquée à l'islam et familière avec les règlements, la morale et les lois. Ainsi, l'absence d'un système judiciaire fort ou le manque de maturité d'une société islamique rendent impossible l'application de la peine capitale.

Enfin, je tiens à dire que je ne nie pas ce qui est indiqué dans le Coran mais je rappelle que les conditions requises par l'islam pour exécuter la peine de mort sont nombreuses. Ainsi, si d'un côté le Coran exige que les règlements soient appliqués, il impose aussi de rassembler plusieurs conditions rendant quasi inapplicable la peine capitale. Par conséquent, lorsqu'on explore les détails entourant cette question, nous comprenons que l'islam et ses règlements sont bien plus compatissants que beaucoup de lois sur terre.

Propos recueillis par Yasmine Kacha

« L'islam est bien plus compatissant que beaucoup de lois sur terre. »

Dr Murad Hamdi
penseur islamique et professeur de charia appliquée à l'université Al-Balqa, Jordanie.

Dr Murad Hamdi
An Islamic thinker and Professor of Sharia at Al-Balqa Applied University, Jordan



Islam and capital punishment: Interview with Murad Hamdi

Former Director General of the Ministry of Awqaf Islamic Affairs and Holy Places in the Hashemite Kingdom of Jordan and today member of the Presiding Council of the Universal Peace Federation, Doctor Murad Hamdi considers on the complexity of the question of the death penalty in Islamic texts.

In your opinion, what is the position of Islam regarding the death penalty?

The Kuran recommends the use of the death penalty only in extremely serious cases. Thus, strict conditions are stipulated before imposing this sentence. Moreover, the Sharia law stresses that the death penalty should be averted if any suspicion arises regarding factual evidence, because a man can only achieve relative justice on earth.

According to the Kuran, the prophetic traditions, the imams and some practices of the Islamic societies, the death penalty should be imposed in the case of murder or adultery, what do you think?

A very important notion in the Islamic Sharia law emphasises that if a person can escape from a sanction in this life, she/he cannot escape absolute and divine justice.

Regarding the crimes punishable by death, several conditions should be gathered which makes the death penalty almost inapplicable. For example, adultery is agreed upon by the Ijma (consensus), the authenticated traditions (Hadith Sahih), the Sunnah of the prophet Mahomet and the Companions' practices as punishable by stoning. However, the sentence cannot be carried out unless four witnesses see with their own eyes the sexual intercourse, meaning the penis of the man in the woman's vagina. If this does not happen, other less extreme sentences should be imposed.

What about the crime of robbery that is also a capital crime?

To answer this question, it is important to define robbery as an act committed with the purpose of killing in order to rob, plunder and violate the rights of other persons. We are speaking here about murder. It is true that the death penalty should be imposed for this crime. Nevertheless, oppressors have to be repeated offenders who make robbery their profession. Those who commit such crimes once or for a particular reason must not be treated like professionals.

Beyond these conditions, it is important to remember that, according to the Kuran, the rules of the Sharia law can only be applied in a mature society, educated in Islam and familiar with the rules, morals and laws.

Thus, the absence of a strong judiciary system or the lack of maturity of an Islamic society renders the application of death penalty impossible.

Finally, I would like to say that I do not deny what is stated in the Kuran but I underline that the conditions required by Islam to execute the death penalty are numerous. Hence on the one hand, the Kuran asks for the implementation of its rules, but it also outlines many conditions, making the death penalty almost inapplicable. Therefore, when we explore the details surrounding this question, we understand that Islam and its rules are much more merciful than many laws applied on earth.

Interviewed by Yasmine Kacha

“Islam and its rules are much more merciful than many laws applied on earth.”

Entretien avec Habib Marsit

président de la Coalition tunisienne contre la peine de mort.

Habib Marsit s'est engagé très jeune contre la musellement de l'opinion publique, imposé par le Bourguibisme. Il a fait plusieurs séjours en prison et a même été placé quelques temps dans une cellule du couloir de la mort tunisien. Particulièrement marqué par l'horreur de l'attente de la mort, il a choisi la voie du militantisme pour porter haut et fort la cause des droits de l'homme en Tunisie, en s'impliquant dans la ligue tunisienne des droits de l'homme et dans la section tunisienne d'Amnesty International et en lançant la Coalition tunisienne contre la peine de mort.

Habib Marsit, pouvez-vous nous expliquer à quel moment elle a été fondée et de quels membres elle est composée ?

Elle a été légalement constituée en 2007 et comportait à son origine, sept membres. Avant cela, nous avions créé un mouvement interassociatif avec Amnesty international, la Ligue tunisienne des droits de l'homme et l'Institut arabe des droits de l'homme. Des activités s'organisaient depuis la fin des années 1980 et au cours des années 1990.

Quel était le contexte politique en Tunisie au moment de la création de la Coalition tunisienne contre la peine de mort ?

C'était l'époque du régime dictatorial de Ben Ali. En 2007, la répression était très forte et il n'y avait que peu de marges de manœuvre pour les forces démocratiques. D'ailleurs, tous les bureaux de la section régionale de la ligue des droits de l'homme étaient fermés. Nous étions suivis par la police, notre courrier était lu et notre téléphone contrôlé.

La police compliquait notre travail en se présentant lors de nos réunions et en empêchant les militants d'entrer. Ils ont aussi joué de leur influence pour interdire la parution de nos communiqués. Malgré cela, nous tentions d'organiser de petites choses lors de dates importantes comme le 10 octobre, mais le contexte était très difficile.



Habib Marsit, président de la Coalition tunisienne contre la peine de mort.

Habib Marsit, president of the Tunisian Coalition against the Death Penalty.

Habib Marsit, could you tell us when the organization was founded and who its members are ?

The Coalition was legally constituted in 2007 and was originally composed of seven members. Before that, we had created an inter-associative movement with Amnesty International, the Tunisian League for Human Rights and the Arab Institute for Human Rights. We started organising actions at the end of the 80s and during the 90s.

What was the political context in Tunisia when the Tunisian Coalition against the Death Penalty was created ?

Those were the days of Ben Ali's dictatorial regime. In 2007, the repression was intense and there was very little freedom for manoeuvre for democratic influences.

Besides, all the offices of the regional section of the League for Human Rights had been shut down. The police used to follow us; all our correspondence was read and our phones were tapped. The police was making our work difficult by appearing at our meetings and preventing activists from entering the premises. They also used their influence to prevent the publication of press releases. In spite of this, we tried to organize a few events for important dates such as the 10th October, but the situation was pretty difficult.

Quels sont aujourd'hui les rapports de la Coalition tunisienne contre la peine de mort avec le pouvoir en place ?

Tout d'abord, il faut décrire l'euphorie du mois de janvier, des moments magiques. Malheureusement, nous ne pensions pas que l'extrémisme religieux avait autant affecté la Tunisie. On savait que le mouvement intégriste était là, on les a d'ailleurs défendus au moment de leurs arrestations. Maintenant, on déchant. Lors de la mise en place du gouvernement transitoire, beaucoup de nos militants étaient parmi les membres du cabinet ministériel (Tayeb Baccouche, ancien président de l'institut arabe des droits de l'homme, Fawzia Charfi, H'biba Ben Romdhane). Ce même gouvernement avait déclaré, en février et en mars, qu'il comptait adopter tous les protocoles internationaux, y compris le 2^e protocole du PIDCP relatif à la peine de mort. Les élections ont donc été une douche froide. Nous étions surpris de l'ampleur de l'influence des idées intégristes sur les différentes couches de la société tunisienne et de la grande rapidité avec laquelle le salafisme se propageait.

Quels sont les rapports de la Coalition tunisienne avec la société civile ?

Nous allons tout faire pour étendre la base de la Coalition car plusieurs membres de la société civile souhaitent nous rejoindre. En premier lieu, la question abolitionniste est discutée surtout au sein des élites qui acceptent le débat pacifique même s'ils sont contre. C'est pour les commerçants, ouvriers et paysans qu'on s'inquiète. En effet, ceux-là sont beaucoup plus influencés par les intégristes et sont soit terrorisés, soit convaincus par des prêches à la Mosquée de la nécessité du maintien de la peine de mort. Ces

personnes choisissent une certaine lecture du Coran. Pourtant, il y a certaines sourates qui sont « claires » enfin pour nous qui avons une autre interprétation du Coran et d'autres visions de la Sira (biographie du prophète de Mohamed et des Califats). Le problème de l'intégrisme, c'est qu'il fait fi de tout cela. Pourtant, il existe des religieux plus tolérants et plus modernes comme M. Mohommed< Talbi, Youssef Sedik, Olfa Youssef ou Sami Brahem. Ceux-là prennent l'islam dans son évolution. D'ailleurs, nous devons aussi aller dans les mosquées, en parlant aux citoyens pour éviter la ghettoïsation, favoriser l'ignorance et la lecture dogmatique.

Comment évolue l'opinion publique tunisienne sur la peine de mort ?

Je n'ai pas une connaissance objective de l'opinion publique, car il n'y a pas d'instituts de sondage, mais je peux vous donner mes impressions personnelles. D'une façon générale, l'opinion publique est favorable à la peine de mort. En effet, nous avons encore des réactions émotionnelles, surtout quand il s'agit de crimes odieux de droit commun. Beaucoup ont un rapport subjectif avec cette question, ils n'y voient pas sa dimension abstraite. Pour changer les choses, il faut donc réussir à passer d'une vision réductrice à une vision plus complexe. C'est un processus moral complexe sur lequel peu de travail a été amorcé. Même au sein des élites, l'abolition n'est pas une évidence. Il reste beaucoup à faire et quand on pense qu'en Occident, on continue à sensibiliser et à éduquer sur cette question, vous comprendrez que chez nous, le travail est d'autant plus important. Aujourd'hui, nous devons éduquer aussi dans les écoles et les mosquées.

Propos recueillis par Nicolas Braye

Interview with Habib Marsit

president of the Tunisian Coalition against the Death Penalty

Habib Marsit fought very early on in his life against the silencing of public opinion imposed by Bourguiba. He was sentenced to prison terms several times, and was even detained on Tunisia death row. Particularly wounded by the wait for death, he chose activism as a mean to carry the human rights cause in Tunisia, he got involved in the Tunisian Human Rights League and in the Tunisian section of Amnesty International, he finally initiated the Tunisian Coalition against the death penalty.

What is the relationship today between the Tunisian Coalition against the Death Penalty and the current governing power ?

First of all, one must recall the euphoria in January, some genuinely magical moments. Unfortunately, we did not realise that religious extremism had affected Tunisia to such an extent. We knew that the fundamentalist movement existed and we even defended their members when they were arrested. What we feel now is disillusion. When the transitional government was established, many of our campaigners were among the members of the ministerial cabinet (Tayeb Baccouche, former president of the Arabic Institute of Human Rights, Fawzia Charfi, H'biba Ben Romdhane...). This very same government declared in February and March that it would adopt the International Protocols, including the Second Optional Protocol to the ICCPR on the death penalty. The elections thus came as a blow. We were stunned by the far-reaching influence of his fundamentalist ideas on all levels of Tunisian society and by the speed with which Salafism was growing.

What is the relationship of the Tunisian Coalition with civil society ?

We will do everything we can to broaden the base of the Coalition because many members of civil society wish to join us. Firstly, the issue of abolition continues to be discussed predominantly amongst the elite which accepts peaceful debate even if they're against abolition. It is mainly the shop owners, workers and ordinary citizens who we are concerned about. As a matter of fact, the latter are more influenced by the fundamentalists, and are either terrorized or convinced by the sermons

they hear at the Mosque of the need to maintain the death penalty. These people choose a certain reading of the Quran. However, some suras are pretty "clear" to those of us who have another interpretation of the Quran and another vision of the Sira (biography of the Prophet Mohamed and the Caliphates). The problem with fundamentalism is that it decides to ignore all this. But, there are more tolerant and modern religious leaders, such as Mr. Mohommed Talbi, Youssef Sedik, Olfa Youssef or Sami Brahem. They all take Islam in its evolving form. We should also go inside mosques, talk to citizens and try to avoid "ghettoisation", which favours ignorance and dogmatic interpretations.

How is the Tunisian public opinion evolving with regards to the death penalty ?

I do not have an objective knowledge of the public opinion because there are no polling institutes, but I can give you my personal impressions. The public generally supports the death penalty: we tend to respond emotionally to it, particularly when it concerns abhorrent crimes of common law. Many have a subjective perception of this issue; they do not see its abstract dimension. In order to achieve an effective change, it would require a move from a reductionist vision to a more complex view of the question. This is a complex moral process on which little work has been initiated. Even amongst the elite, abolition is still not obvious. There is still much to do and when you see that in Western countries, the educational and awareness-raising process is still going on, you will understand that here, such a mission is all the more important. Today, we must also educate in schools and mosques.

Interview by Nicolas Braye

Quel espoir pour le combat abolitionniste en Tunisie et en Égypte ?

Les contestations populaires qui ont débuté en décembre 2010 en Tunisie et qui se sont notamment étendues à l'Égypte, ont bouleversé le paysage politique du Monde arabe. La Tunisie pourrait engager d'importants changements en faveur de l'abolition tandis qu'en Égypte la situation semble moins favorable.

Et si la Tunisie devenait l'un des premiers pays du Monde arabe à abolir la peine capitale ? Depuis 1991, le pays n'a procédé à aucune exécution. En outre, la fuite en Arabie saoudite du président Zine el Abidine Ben Ali, le 14 janvier 2011, marque le point de départ d'une transition démocratique en marche.

Tunisie : une politique du compromis

La victoire aux élections d'octobre 2011 du mouvement islamiste Ennahda a certes ravivé quelques inquiétudes mais la désignation à la présidence par intérim de Moncef Marzouki, militant des droits humains favorable à l'abolition de la peine capitale, indique que la Tunisie s'engage vers la voie de la démocratie. En juillet 2011, la Tunisie a ratifié le Statut de Rome de la CPI, qui rejette la peine de mort et la décision de Moncef Marzouki, sur proposition du ministère de la justice, en janvier 2012, de commuer la peine de 122 condamnés à mort en prison à vie, est un autre signal positif envoyé au camp des abolitionnistes.

Alors que depuis plus de trente ans la société civile se prononce en faveur de l'abolition, le débat rencontre des réticences, justifiées le plus souvent par des raisons religieuses. Plus de trois mois de débats houleux ont été nécessaires pour que les 22 membres de l'Assemblée constituante, en charge de la rédaction du préambule de la future Constitution et des principes fondamentaux, parviennent à s'entendre. Le texte mentionne notamment le respect des droits de l'homme et la charia n'est pas inscrite dans la version retenue par

la commission. Mais le consensus est de mise, et risque de ralentir le combat abolitionniste. Sans compter que le pré-

dent du mouvement Ennahda, Rached Ghannouchi, s'est clairement positionné comme étant opposé à l'abolition de la peine de mort, considérant qu'une telle revendication s'attaquait aux piliers de l'islam.

Égypte : durcissement politique et mobilisation restreinte

En Égypte, la situation demeure complexe. Depuis son accession au pouvoir, le Conseil suprême des forces armées (CSFA) a élargi le champ d'application de la peine de mort ajoutant de nouvelles incriminations à la liste déjà longue des crimes passibles de cette peine. Des tribunaux militaires ont également prononcé des condamnations à mort à l'encontre de civils à l'issue de procès iniques. Si l'Égypte a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, elle a cependant voté contre la Résolution des Nations unies pour un moratoire mondial sur les exécutions.

Toutefois, le gouvernement provisoire égyptien a décidé en février 2012 de revenir sur les condamnations à mort par pendaison prononcées à l'encontre de trois hommes en novembre 2006, à la suite d'une décision de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). Selon la FIDH, les récents débats au sein du nouveau Parlement égyptien où un député a proposé un texte de loi prévoyant l'application de peines prévues par la charia pour certains crimes, y compris la peine de mort laisse craindre que l'Égypte ne renforce l'arsenal juridique permettant l'application de la peine capitale. Toujours selon la FIDH, peu d'ONG égyptiennes seraient mobilisées pour l'abolition de la peine de mort. Gageons que cet état de fait évolue dans les mois à venir.

Marie Ernoult

« Les contestations populaires ont bouleversé le paysage politique du Monde arabe. »



TUNISIE
• Population : 10 629 186 hab.
• Religion majoritaire : Islam
• Superficie : 163 610 km²
• Situation de la peine de mort : abolie de fait
• Dernière exécution : 1991
• Nombre de condamnés à mort : 140

ÉGYPTÉ
• Population : 83 000 000 hab.
• Religion majoritaire : Islam
• Superficie : 1 002 000 km²
• Situation de la peine de mort : Praticquée
• Nombre de condamnés à mort : entre 500 et 1000

Les illustrations de ce numéro viennent du concours de design graphique « Death is not Justice » organisé par Poster for Tomorrow.



The illustrations of this edition come from the competition of graphic design "Death is not justice" organized by Poster for Tomorrow.



TUNISIE
• Population : 10 629 186 inha.
• Majorité religion : Islam
• Surface : 163 610 km²
• Situation of the death penalty : abolitionist de facto
• Last execution : 1991
• Number of people sentenced to death : 140

EGYPT
• Population : 83 000 000 hab.
• Majorité religion : Islam
• Surface : 1 002 000 km²
• Situation of the death penalty : retentionist
• Number of people sentenced to death : Between 500 and 1000.

The popular protests which begun in December, 2010 in Tunisia and which extended in particular in Egypt, have shaken the political landscape in the Arab world. Tunisia might engage some important changes in favor of abolition although in Egypt the situation appears less favorable.

What if Tunisia became one of the first countries in the Arab world to abolish capital punishment? Since 1991, the state has not carried out any execution. Moreover, the escape of President Zine el Abidine Ben Ali to Saudi Arabia on January 14th 2011 marks the starting point of a democratic transition already in progress.

Tunisia: A political culture of compromise

The election victory of the Islamist movement Ennahda, in October 2011, has certainly rekindled some concerns but the appointment to the interim presidency of Moncef Marzouki, human rights activist in favor of the abolition of the death penalty, indicates that Tunisia is engaging on the road to democracy. Tunisia has ratified the Rome Statute of the International Criminal Court in July 2011, which rejects the death penalty; and the decision taken in January 2012 by the Minister of Justice to commute the death sentences of 122 death row prisoners to life imprisonment is another positive signal sent to the abolitionist movement.

Even though civil society has been in favor of abolition for more than 30 years, the debate has encountered reluctances essentially based on religious ground. It took more than three months of stormy discussions for the 217 members of the Constituent Assembly, in charge of the drafting of the future Constitution and its fundamental principles, to finally reach an agreement. The text now expressly mentions, among other principles, the respect for human rights and Sharia law has not been included by the legislative commission. But consensus is the current trend and it may slow the fight for abolition. Besides, Rashid al-Ghannouchi, president of the Ennahda Movement, has

made it clear that he was opposed to the abolition of the death penalty, as he considers that such a claim would attack the founding principles of Islam.

Egypt: Political hardening and restricted mobilization

In Egypt, the situation remains complex. Since it came to power, the Supreme Council of the Armed Forces (SCAF) expanded the scope of the death penalty to additional crimes despite an already very long list. Military tribunals also sentenced civilians to death after unfair trials.

Even though Egypt has ratified the International Covenant on Civil and Political Rights, the country nonetheless voted against the UN Resolution calling for a world moratorium on the use of the death penalty. However, the Egyptian Provisional Government decided in February 2012 to reverse the sentences of death by hanging that had been pronounced in November 2006 against three men, following a decision of the African Commission for Human and Peoples' Rights (ACHPR). According to the International Federation for Human Rights (FIDH), the recent debate within the new Egyptian Parliament, where a member sponsored a bill providing for the application of sentences prescribed by Sharia law for certain crimes, including capital punishment, raises the fears that Egypt may

strengthen the legal arsenal allowing the use of the death penalty. Still according the FIDH, only few Egyptian NGOs are mobilized on the abolition front. Let's hope that this situation will evolve positively in the coming months.

Marie Ernoult

Liban et peine de mort : l'abolition en butte à la complexité de la géopolitique libanaise

Abolir la peine de mort au Liban suppose de comprendre les dynamiques communautaires qui traversent le champ politique du pays. Les nombreuses difficultés n'empêchent cependant pas l'émergence d'un mouvement au sein de la société civile luttant en faveur de l'abolition.

Depuis son accession à l'indépendance en 1943, le Liban n'a connu que peu de stabilité politique. La diversité communautaire caractérisant la société libanaise a contribué à l'éclatement de plusieurs conflits. Parmi les plus sanglants, la guerre civile (1975-1990) causa la mort de centaines de milliers de personnes. L'instauration d'un système institutionnel divisant les pouvoirs entre un Président chrétien-maronite, un Président d'Assemblée chiite et un Premier Ministre sunnite aurait pu permettre un apaisement des tensions. Ces dernières restent pourtant vives du fait des nombreuses implications étrangères dans les affaires du pays. En effet, la Syrie considère le Liban comme une base arrière pour ses actions et une extension naturelle de son territoire quand Israël voit en l'instabilité du pays, un terrain fertile pour toute sorte de complot. Le Hezbollah, parti libanais chiite d'opposition, est l'acteur principal de cette lutte d'influence. Soutenu financièrement et logistiquement par l'axe Damas-Téhéran, le parti de Dieu se place en tête de liste des ennemis de l'État hébreu. Dans ce contexte géopolitique complexe, les responsables politiques libanais ont fait de la peine de mort un moyen souvent utilisé pour punir des crimes politiques tels que la collaboration avec l'ennemi, le terrorisme, les actes d'insurrection ou de guerre civile. Aujourd'hui encore et alors qu'aucune exécution n'a eu lieu depuis 2004, des condamnations sont régulièrement prononcées. Pour exemple, trois personnes ont été condamnées à mort en février dernier pour espionnage au profit d'Israël. Par ailleurs, en avril la peine capitale a été requise à l'encontre de 26 personnes mêlées à l'enlèvement de sept cyclistes estoniens en 2011.

« Aujourd'hui encore, plusieurs condamnations sont prononcées. »

Au niveau institutionnel, les tentatives d'inscrire l'abolition dans la législation libanaise ont échoué. Des associations tentent néanmoins de faire avancer la cause abolitionniste. Le 10 octobre dernier, des ONG locales ont appelé, lors de plusieurs séminaires, à l'abolition de la peine de mort dénonçant les dysfonctionnements du pouvoir judiciaire et son manque d'indépendance.

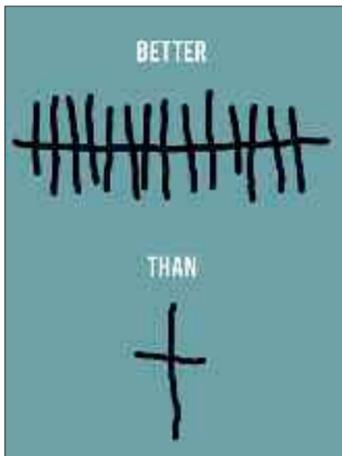
En avril 2012, un débat organisé par la faculté libanaise et l'Association libanaise pour l'éducation et la formation (Alef), qui milite pour l'abolition de la peine de mort et pour le respect des droits de l'homme, a connu une affluence importante des membres de la société civile. L'association Ensemble contre la peine de mort encourage vivement ces initiatives qui permettent d'enrichir la réflexion et l'échange sur la question de l'abolition de la peine capitale au pays du Cèdre. Elle s'engage aux côtés de l'Association libanaise pour les droits civils (LACR) et d'autres acteurs pour appuyer le plaidoyer en faveur de l'abolition au Liban.

Yasmine Kacha

* Musulmans 45 % (dont chiïtes 20 %, sunnites 20 %, druzes 5 %), chrétiens 40 % (11 communautés - maronites, grecs melkites, arméniens, protestants...), autres (15 %).



LIBAN
 • Population : 4 140 000 hab.
 • Religion majoritaire : Islam
 • Superficie : 10 452 km²
 • Situation de la peine de mort : Pratiquée
 • Dernière exécution : 2004
 • Nombre de condamnés à mort : 50



Lebanon and the death penalty: the geo-political complexity facing abolition

To abolish the death penalty in Lebanon supposes to understand the community dynamics which cross the political arena of the country. The numerous difficulties do not prevent the emergence of a movement within the civil society fighting in favour of the abolition.

Since its independence in 1943, Lebanon has known little political stability. The diversity which characterizes Lebanese society* has contributed to the outbreak of several conflicts. The Civil War (1975-1990) was among the bloodiest, claiming hundreds of thousands of lives. The establishment of an institution sharing the power between a Christian-Maronite President, a President of the Shiite Assembly and a Sunni Prime Minister would have contributed to relieving tensions, which continue to be fuelled by the frequent involvement of foreign powers in the country's affairs. Indeed, Syria regards Lebanon as a rear base for its actions and a natural extension of its territory whilst Israel interprets the country's instability as a fertile ground for all sorts of conspiracies. Hezbollah, the Lebanese Shiite opposition party, is the prime actor in this power struggle. Supported both financially and logistically by the Damascus-Tehran alliance, the party of God is at the top of the list of enemies of the Hebrew State.

Within this complex geo-political context, Lebanon's political leaders have repeatedly employed the death penalty to punish political crimes such as collaborating with the enemy, terrorism, partaking in acts of insurrection or civil war. Death sentences continue to be pronounced today, despite the fact that no executions have taken place since 2004. For example, three people were condemned to death last February, for allegedly spying on behalf of Israel. In addition, in April

2011, the death penalty was requested for 26 people involved in the abduction of 7 Estonian cyclists.

On an institutional level, every effort to incorporate abolition into Lebanese legislation has resulted unsuccessfully. Nevertheless, pro-abolition groups continue to call for their objective. On the 10th October last year, after several round table discussions, local NGOs called for the abolition of the death penalty, denouncing the failures of judiciary power and its lack of autonomy. In April 2012, a debate organized by the Lebanese university and ALEF (Lebanese Association for Education and Training), which campaigns for the abolition of the death penalty, and for the respect of Human Rights, experienced a large increase in members from civil society. The organization ECPM- Ensemble contre la peine de mort (Together against the death penalty), passionately encourages all initiatives which improve the debate and exchange on capital punishment in Lebanon. ECPM works alongside the Lebanese Association for Civil Rights (LACR) and other organizations in order to support lobbying in favour of abolition in Lebanon.

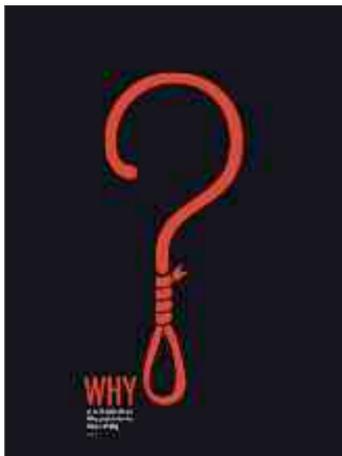
Yasmine Kacha

* 45% Muslim (of which 20% are Shiite, 20% Sunni and 5% Drusian), 40% Christian (11 communities-Maronite, Melkite Greek, Armenian, Protestant...), other 15% according to the statistics of "Courrier International".



LEBANON
 • Population : 4 140 000 inha.
 • Majorité religion : Islam
 • Surface : 10 452 km²
 • Situation de la peine de mort : rétentionniste
 • Dernière exécution : 2004
 • Nombre de personnes condamnées à mort : 50

“Death sentences continue to be pronounced today.”



Le Maroc : une plateforme idéale pour un débat de fond sur la peine de mort dans la région MENA

Un Congrès régional au Maroc pour réfléchir aux stratégies d'abolition dans la région MENA* et travailler main dans la main malgré la complexité géopolitique actuelle : un vrai défi pour les abolitionnistes du monde entier.

Depuis 2008, ECPM développe un réseau de travail avec les acteurs de l'abolition au Maroc et a élargi le champ de sa mission à la région MENA. À l'époque, personne n'avait imaginé qu'un printemps arabe allait venir bousculer des régimes perçus par le reste du monde comme intangibles. Le Maroc, comme la Tunisie, l'Algérie et la Mauritanie, observe un moratoire sur les exécutions depuis plus de dix ans, et ce pays cherche dans son histoire et sa culture les moyens d'intégrer pleinement les droits de l'homme dans une société qui a choisi de redessiner son avenir. Le Liban et la Jordanie seront bientôt des pays abolitionnistes de fait.

En quête d'informations et de réponses pour les militants, ECPM désire inciter les communautés juridique, politique, religieuse et civile à prendre part à une réflexion de fond pour que des liens substantiels se tissent entre les différents acteurs de l'abolition dans la région ; et ainsi redéfinir une stratégie et des outils adaptés aux identités spécifiques ainsi qu'au contexte actuel de chaque pays. La qualité de

ces débats ne peut être que le fruit d'une écoute mutuelle, même entre points de vue opposés, pour permettre ensuite aux citoyens concernés de dépasser leurs appréhensions et de définir leurs attentes pour un futur sans peine de mort. L'abolition de la peine de mort appelle à un réel travail d'éducation auprès des jeunes générations et également auprès de la société civile dans son ensemble. Forte des avancées de l'abolition à travers le monde, la communauté abolitionniste ne doit pas pour autant se reposer sur la force de ses convictions ou sur la légitimité d'une cause universelle. Fédérer sur ce thème dans la région MENA nous engage tous à apprendre et à comprendre les différentes perspectives et à nous réinventer sans crainte d'innover.

Sandrine Ageorges-Skinner
 Responsable programmation scientifique
 du 5^e Congrès mondial

* MENA : Sigle anglais pour désigner les pays de la région Moyen-Orient/Afrique du Nord.

« La qualité de ces débats ne peut être que le fruit d'une écoute mutuelle. »

Pays musulmans de la région ayant aboli la peine de mort

Pays	Date d'abolition	Population musulmane
Djibouti	1995	95%
Sénégal	2004	96,10%
Turquie	2004	96,10%
Turkménistan	1999	89%
Country	Abolition date	Muslim population

Muslim countries of the region which had abolish the death penalty

Morocco: an ideal location for a substantive debate about the death penalty in the MENA region

A regional Congress in Morocco to reassess abolition strategies in the MENA region and to work hand in hand despite the current complexity of the geopolitical context: a real challenge for worldwide abolitionists.

Since 2008 ECPM has developed ties with the abolitionist community in Morocco and has broadened the scope of its mission to the MENA region. At that time, nobody had imagined that an Arab Spring would change regimes perceived by the rest of the world as being intangible. Morocco, as Tunisia, Algeria and Mauritania, has observed a moratorium on executions for more than 10 years, and this country searches in its history and culture for the means to fully integrate human rights in a society that chose to redraw its future. Lebanon and Jordan are close to becoming de facto abolitionist countries.

In search for information and answers for activists, ECPM wishes to invite the legal, political, religious and civil communities to take part in an in-depth debate to forge meaningful connections between abolitionist actors in the region; and thus redefine a strategy and tools adapted to the specific identities, as well as the current context of each country. The quality of the debates can only emanate from listening to each other, even between op-

posing viewpoints, to then allow the concerned citizens to overcome their fears and define their expectations for a future without the death penalty. The abolition of the death penalty calls for a real work of education among the younger generations and also with civil society overall.

“The quality of the debates can only emanate from listening to each other.”

Strengthened by the international progresses of abolition, the abolitionist community should not however rest on the strength of its convictions or on the legitimacy of this universal cause. To unite on this issue in the MENA region commits us all to learn and understand the different perspectives and to reinvent ourselves without fear to innovate.

Sandrine Ageorges-Skinner
 Academic Program Coordinator
 for the 5th World Congress.

Iran: la machine à exécuter s'emballage !

En début juillet 2012, les rues de Téhéran ont été le témoin d'une nouvelle pendaison publique. Des centaines de personnes se sont rassemblées pour regarder, de nouveau, un spectacle d'épouvante orchestré par les autorités iraniennes. Des hommes cagoulés ont amené le condamné à mort enchaîné, ont attaché une corde bleue avec un nœud coulant à une grue puis autour de son cou. Ensuite, un des hommes masqués a mis un coup de pied dans le tonneau sur lequel l'homme se tenait alors qu'il était hissé par la grue. Des spasmes de suffocation ont parcouru le prisonnier et, après quelques minutes, les mouvements ont cessé. Tout cela s'est déroulé devant les yeux de la foule horrifiée.

Les pendaisons publiques deviennent de plus en plus courantes en Iran. Depuis les manifestations de 2009, nous avons été le témoin d'une augmentation spectaculaire du nombre des exécutions publiques. De 10 exécutions publiques en 2009, le nombre est passé à 19 en 2010 puis 65 en 2011. La tendance se poursuit en 2012 et pour le seul mois de juin 2012, au moins 14 personnes ont été pendues publiquement dans différentes villes iraniennes. Les autorités iraniennes utilisent la peine de mort en général et les exécutions publiques en particulier comme un instrument pour propager la peur parmi la jeune population désireuse de vrais changements.

Après la Chine, l'Iran est le pays avec le plus grand nombre d'exécutions. Mais en prenant en considération la proportion de la population, l'Iran pourrait être le véritable champion du monde des exécutions. En 2009, Iran Human Rights a enregistré 402 exécutions, le nombre a augmenté à 654 exécutions en 2010 et 676 en 2011. Ces chiffres représentent seulement ceux que l'on a réussi à confirmer. Toutefois, il y a un consensus parmi les groupes de droits de l'homme pour affirmer que

le nombre réel d'exécutions est bien plus élevé que celui rapporté.

Qui sont les personnes exécutées en Iran ?

Les victimes d'exécutions sont parmi les personnes les plus faibles de la société iranienne. Parmi celles exécutées en 2011, nous avons trouvé quatre délinquants mineurs, deux d'entre eux avaient 17 ans lorsqu'ils ont été pendus. Trois personnes ont été exécutées pour sodomie ou relation sexuelle entre hommes. Plus de 80 % des personnes exécutées sont reconnues coupables de trafic de drogue. Cependant, seulement 9 % d'entre elles sont identifiées par leur nom complet et d'ailleurs, tout ceux condamnés pour trafic de drogue sont condamnés à mort derrière les portes fermées des tribunaux de la révolution. Il n'y a pas de confirmation indépendante des chefs d'accusation. Nous détenons des rapports fiables indiquant que beaucoup de condamnés à mort en Iran sont sujets à la torture, aux aveux forcés et procès iniques. Les Nations unies et plusieurs pays européens coopèrent avec l'Iran pour combattre le trafic de drogue. Nous avons demandé à l'ONU de s'assurer que sa coopération avec l'Iran ne contribue en aucune façon aux exécutions arbitraires de personnes sous le prétexte de combattre le trafic de drogue.

Il n'y a aucune indication faisant penser que les autorités iraniennes vont ralentir la machine à exécuter à moins qu'elles affrontent une pression forte et durable de la communauté internationale. Trois des rapporteurs spéciaux des Nations unies ont publié récemment une déclaration condamnant les exécutions en cours en Iran. Nous espérons que les Nations unies suivent ce chemin et affichent une position plus ferme contre la peine de mort.

Mahmoud Amiry-Moghaddam
(Iran Human Rights)

Iran Human Rights est une association de défense des droits de l'homme en Iran, indépendante de tout parti politique, composée de membres à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iran. Son siège est basé à Oslo en Norvège et a des membres actifs en Iran, aux États-Unis, au Canada, au Japon et dans nombres de pays européens. Plus d'informations sur www.iranhr.net.

Iran Human Rights

Iran Human Rights is an association of defense of human rights in Iran, independent from any political parties, consisted of members inside and outside of Iran. Its seat is based in Oslo in Norway and has active members in Iran, in the United States, in Canada, in Japan and in number of European countries. More information on www.iranhr.net.

Iran: the killing machine is racing!

At the beginning of July, 2012, streets of Tehran witnessed another public hanging. Hundreds of people had gathered to watch yet another horror show orchestrated by the Iranian authorities. Masked men brought the death row prisoner in chain, helped him on a track, put a blue noose, attached to a crane, around his neck. Then one of the masked men kicked the barrel the man was standing on while he was pulled up by the crane. The prisoner made the characteristic suffocating muscle contractions, and after some minutes the movements stopped. All this happened in front of the eyes of horrified people.

Public hangings are becoming more and more common in Iran. Since the 2009 protests we have seen a dramatic increase in the number of public executions. From 10 public executions in 2009, the number has increased to 19 in 2010 and 65 in 2011. The trend is continuing in 2012 and in the month of June 2012 alone at least 14 people were hanged publicly in different Iranian cities.

Iranian authorities use the death penalty in general and public executions in particular to add fear among a young population who desires real changes.

After China, Iran is the country with the highest number of executions. But taken into consideration the differences in the population, Iran might be the real world champion of executions. In 2009 IHR registered 402 executions, the number increased to 654 executions in 2010 and 676 executions in 2011.

These are only the numbers we have managed to confirm. However it is general agreement among the human rights groups that the actual number of executions are much higher than those reported.

Who are those executed in Iran?

Execution victims are among the weakest in the Iranian society. Among those executed in 2011 we find four juvenils, two of them were 17 by the time they were hanged. Three people were executed for sodomy or sexual relationship between men.

More than 80% of those executed were convicted of drug trafficking. However only 9% of them are identified by their full name and besides, all those convicted of drug trafficking are all sentenced to death behind the closed doors of the revolutionary courts. There is no independent confirmation of their charges. We have reliable reports indicating that many of those sentenced to death in Iran are subjected to torture, coerced confessions and unfair trials. The United Nations and several European countries cooperate with Iran to fight drug trafficking. We have asked the UN to make sure that their cooperation with Iran does not in any way contribute to the arbitrary executions of people under the pretext of fighting drug trafficking.

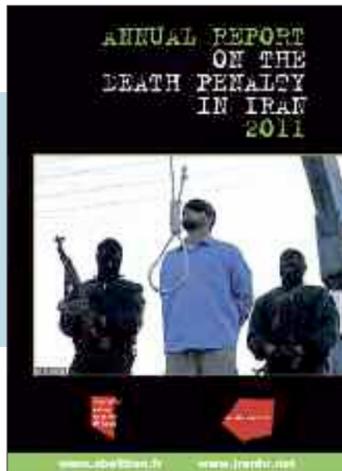
There are no indications that the Iranian authorities are going to slow down the execution machine unless they are faced with strong and sustainable pressure from the international community. Three of the United Nations Special Rapporteurs recently published a statement condemning the ongoing executions in Iran. We hope that The UN follows this path and take a firmer stance against the death penalty.

Mahmoud Amiry-Moghaddam
(Iran Human Rights)



IRAN
• Population: 76 923 300 hab.
• Religion majoritaire: Islam
• Superficie: 1 648 195 km²
• Situation peine de mort: Pratiquée
• Date dernière exécution: 2012
• Nombre de condamnés: 1 350

ARABIE SAOUDITE
• Population: 27 000 000 hab.
• Religion: Islam
• Superficie: 2 000 000 km²
• Situation peine de mort: Pratiquée
• Date dernière exécution: 2012
• Nombre de condamnés: 147



Le rapport 2011 sur la peine de mort en Iran, rédigé par Iran Human Rights, présente la situation de la peine capitale sur l'année écoulée en se basant sur les informations données par les autorités iraniennes et par des sources non-officielles. Les informations publiées sont systématiquement vérifiées par au moins deux sources indépendantes.

The report 2011 on the death penalty in Iran, drafted by Iran Human Rights, presents the situation of the capital punishment on the past year by basing itself on the information given by the Iranian authorities and by the non-official sources. The published information is systematically verified by at least two independent sources.



Un enfant regarde une exécution publique en Iran alors que IHR réclame l'abandon de cette pratique.

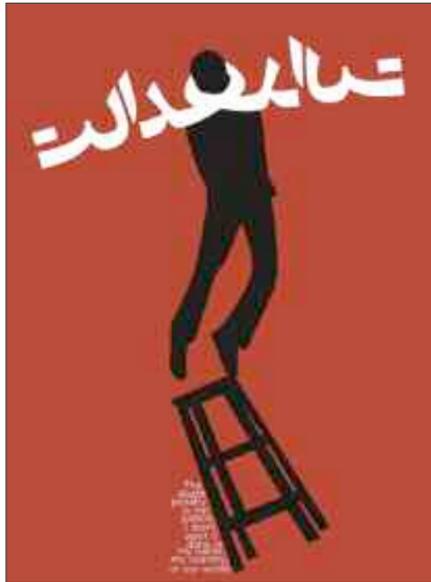
A child looks at a public execution in Iran while the IHR demands the abandonment of this practice.

L'Arabie saoudite : un des pays qui exécutent le plus au monde

Alors que l'abolition progresse au niveau mondial, l'Arabie saoudite s'inscrit dans une tendance inverse. À l'heure où des tentatives de changements politiques voient le jour dans le monde arabe, la dynastie saoudienne ne semble pas souhaiter marcher vers l'abolition.

En 2011, l'Arabie saoudite a exécuté 79 personnes (source AI) par décapitation au sabre ou par fusillade (pour les femmes), et parfois même par crucifixion. Depuis le début de l'année 2012, 89 exécutions ont déjà eu lieu. Ce pays, membre du G20, ayant une forte influence dans tous les pays du Monde arabe et du Moyen-Orient, est un de ceux qui exécutent le plus au monde aussi bien en termes absolus qu'en pourcentage de sa population. Le système judiciaire de la monarchie saoudienne applique directement la charia (loi islamique d'inspiration coranique). Ce texte autorise le recours à la peine de mort pour les crimes les plus graves. Ainsi, l'Arabie saoudite prévoit l'application de ce châtiment pour 15 chefs d'accusation (homicide, terrorisme, viol, vol, trafic de drogue, incendie volontaire, sorcellerie, adultère, sodomie, homosexualité, apostasie, blasphème, trahison, espionnage et consommation de substances toxiques). Les exécutions ont lieu en public et sont utilisées pour maintenir la population dans une forme de soumission au pouvoir en place. Le 9 avril dernier, Mohammed et Selim Al Madhiribi Al-Shamali, deux frères saoudiens ont été décapités en place publique pour avoir commis ensemble un meurtre.

La justice saoudienne est particulièrement intransigeante avec les travailleurs étrangers (notamment les travailleurs migrants venus d'Afrique et d'Asie), qui représentent près d'un quart de la population saoudienne. Ces derniers sont plus exposés que les Saoudiens à des erreurs judiciaires et à des procès inéquitables. Il arrive que leur condamnation repose uniquement sur des « aveux » obtenus par la contrainte, la torture ou la ruse après des procès secrets. De plus, bien qu'ayant ratifié en 1996 la Convention des droits de l'enfant, l'Arabie saoudite continue de condamner à mort et d'exécuter des personnes qui étaient mineures au moment des faits qui leur sont reprochés. Enfin, ce



châtiment est appliqué de façon discriminatoire aux homosexuels et aux femmes dont les conditions de lapidation sont plus violentes que celles des hommes (les femmes, pour des raisons de pudeur sont enterrées jusqu'aux épaules alors que les hommes ne sont enterrés que jusqu'à la taille. Si la personne lapidée parvient à se dégager avant la fin de la lapidation, elle sera graciée).

Rappelons également que l'État saoudien, qui applique la charia de manière rigoureuse peut être amené à prononcer des sentences de mort pour des infractions religieuses telles que l'apostasie ou le blasphème. Il y a quelques mois, Hamza Kashgari, un jeune journaliste saoudien de 23 ans a été condamné à mort pour blasphème après avoir publié sur son compte twitter des propos jugés insultants vis-à-vis du prophète Mohammed. Ce journaliste avait anticipé sa condamnation puisqu'il avait tenté de fuir en Malaisie afin d'y demander l'asile politique, mais l'Arabie saoudite avait émis un mandat d'arrêt international et obtenu l'appui d'Interpol pour l'arrestation et l'extradition du jeune Kashgari. Cette condamnation à mort démontre que le régime saoudien ne tolère aucune forme de remise en question de l'islam rigoriste appliqué dans le pays et est prêt à réprimer dans le sang toute forme de rébellion.

Marianne Rossi

« Les exécutions ont lieu en public et sont utilisées pour maintenir la population dans une forme de soumission au pouvoir en place. »

Saudi Arabia: one of the countries that executes the most

While the abolition progresses at the world level, Saudi Arabia joins in an reverse tendency. When attempts of political changes are born in the Arab world, the Saudi dynasty does not seem to wish to walk towards abolition.

In 2011, Saudi Arabia executed 79 persons (source Amnesty International) by beheading with a sword or firing squad (for women), and sometimes even by crucifixion. Since the beginning of 2012, 89 executions have already taken place. The country, member of the G 20 and with a strong influence in the Arab world and the Middle East, is one of the countries that execute the most people in the world, in absolute number as per capita.

The legal system of the Saudi monarchy directly applies the Sharia law (the Islamic law). This text prescribes the death penalty for the most serious crimes, in Saudi Arabia, capital punishment is applied for 15 crimes (homicide, terrorism, rape, theft, drug trafficking, arson, sorcery, adultery, sodomy, homosexuality, apostasy, blasphemy, treason, espionage and substance abuse). Executions are public and used to make the population submissive to the authorities. On 9 April this year, Mohammed and Selim Al Madhiribi Al-Shamali, two Saudi brothers were beheaded publicly for a murder they committed together.

Saudi's criminal justice system is particularly adamant towards foreign workers (notably migrants from Africa and Asia) representing nearly a quarter of the State's population. These people are much more exposed than Saudi nationals to judicial mistakes and unfair trials. Their convictions sometimes rest on coerced confessions obtained under torture or deception after secret trials. Moreover, although Saudi Arabia ratified the Convention on the right of a child in 1996, the State continues to convict juveniles and to ex-



ecute them. In addition, the punishment is applied discriminatorily against homosexuals and women for whom stoning is more violent - women, for "reason of decency", are buried up to the shoulders whereas men are buried up to the waist; if the condemned manages to free her/himself, she/he is granted mercy.

Furthermore let us recall that the Saudi state, applying the Sharia law rigorously, often pronounces death sentences for religious crimes such as apostasy or blasphemy. A few weeks ago, Hamza Kashgari, a young Saudi journalist -aged 23- was sentenced to death for blasphemy after posted on Twitter, words considered insulting to Mahomet. This journalist anticipated his arrest since he tried to escape in Malaysia to ask for political asylum. Though, Saudi Arabia issued an international arrest warrant and obtained the support of INTERPOL to arrest and deport the young man. This death sentence indicates that the Saudi regime does not tolerate any form of questioning of Islam applied rigorously in the country and is ready to repress in blood any form of rebellion.

Marianne Rossi

“Executions are public and used to make the population submissive to the authorities.”

Peine de mort aux États-Unis: entre faux pas et progression de l'abolition

La peine de mort est « moralement acceptable », c'est ce que 58% des Américains ont répondu au sondage proposé par l'institut Gallup en mai 2012. C'est le taux le plus bas observé depuis dix ans. Ce même organisme révélait en octobre 2011 que 61 % de la population américaine est en faveur de la peine capitale.

Des exécutions en baisse

Aux États-Unis, 1 304 personnes ont été mises à mort depuis la reprise des exécutions en 1977. Cependant, l'année 2011 a confirmé la tendance à la baisse observée depuis 2009: 43 personnes ont été exécutées. Nous sommes loin des 98 prisonniers exécutés en 1999. Le nombre de condamnations à mort à, lui aussi, décliné: de 312 en 1995, on est passé à 224 en 2000 pour arriver à 78 en 2011. Troy Davis restera le cas tristement emblématique de l'année 2011. Alors qu'un doute démesuré persiste sur sa culpabilité, son exécution, le 21 septembre 2011, a marqué les esprits: il sera à jamais le condamné symptomatique d'un système défaillant, injuste et discriminatoire. À ce jour, 27 personnes ont été exécutées en 2012. Parmi elles, Henry Jackson junior, reconnu coupable du meurtre de quatre de ses nièces et neveux. Alors que les sœurs et mères des enfants tués, appelaient le gouverneur du Mississippi à le gracier, il a été exécuté le 5 juin 2012. Cette mise à mort apparaît comme un nouvel exemple d'une justice incohérente qui tue, là où les proches des victimes, au nom desquels sont rendues les décisions, aspiraient à l'apaisement et au pardon.

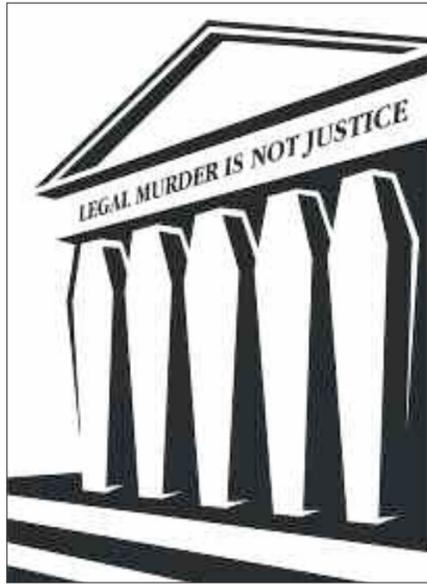
L'abolition progresse

Parmi les 50 États que compte le pays, 33 disposent toujours de législations autorisant le recours à la peine capitale (comme la juridiction fédérale et militaire). S'ils restent majoritaires, leur nombre diminue d'années en

années. En effet, à la suite de l'Illinois qui a aboli en 2011, le Connecticut vient d'enrichir la liste des États libérés de ce châtement. Après le vote favorable des sénateurs (à 20 voix contre 16) et de la Chambre des Représentants (à 86 voix contre 62), le gouverneur Dannel Malloy a signé le décret d'application de cette loi le 25 avril 2012. Toutefois, elle n'a pas de caractère ré-

« La peine de mort est une perversion de la justice »

troactif. Aussi, les onze prisonniers actuellement dans le couloir de la mort sont toujours susceptibles d'être exécutés alors même que les mises à mort sont désormais interdites! John Kitzhaber, son homologue de l'Oregon, a annoncé qu'il ne signerait aucun mandat d'exécution. Il a affirmé en octobre 2011 que la peine de mort est une « perversion de la justice » ajoutant :



« je ne crois pas que ces exécutions nous aient donné plus de sécurité. » D'autres États songent à abolir pour des motifs moins humanistes qu'économiques. La Californie va ainsi se prononcer sur la question par référendum en novembre 2012. Avec 725 personnes dans le couloir de la mort, cet État a dépensé plus de 4 milliards de dollars pour les cas de peine capitale depuis 1978. En moratoire de fait depuis 2006, l'État a tout de même prononcé 62 condamnations à mort ces quatre dernières années. Néanmoins, ce châtement coûte plus cher qu'une condamnation à perpétuité sans possibilité de liberté conditionnelle et, en ces temps de crise, la rigueur imposée apparaît comme une alliée inédite de l'abolition. Si l'abolition avance progressivement, les États-Unis ont encore un long chemin à parcourir en vue d'une abolition totale. Certains États comme le Texas, tristement célèbre pour son record d'exécutions (484 depuis 1976), sont autant de foyers rétentionnistes qu'il sera difficile de convaincre. Reste à espérer que le nombre d'États optant pour l'abolition continue sur cette lancée les prochaines années.

Justine Payoux

Analyses ADN dans l'affaire Hank Skinner: une décision tant attendue

Condamné à la peine capitale en 1995 pour un triple meurtre pour lequel il a toujours clamé son innocence, Hank Skinner vient d'obtenir l'accord d'analyse ADN de 40 scellés saisis sur le lieu du crime. Le 12 juin 2012, l'État du Texas et les avocats de la défense ont déposé une requête conjointe demandant la conduite de ces tests. La cour d'appel a, le 20 juin, validé cette demande. Le dossier est reparti en première instance afin que la procédure commence. Seul bémol à cette décision: la veste d'homme imprégnée de sang, de cheveux et de sueur retrouvée à côté du corps d'une des victimes ne fait pas partie de la liste des éléments qui seront testés. Toutefois, cette étape attendue depuis plus de dix ans apparaît comme un nouvel espoir pour Hank Skinner.

Hank Skinner a plus que jamais besoin de vous, soutenez-le sur Hankskinner.org.



DNA testing in Hank Skinner case: a long overdue decision

Sentenced to death penalty in 1995 for a triple murder he always denied, Hank Skinner has been fighting for DNA testing for more than 10 years. Finally, the State of Texas has agreed to test 40 pieces of evidence found on the crime scene. June 12th 2012, the Texas Attorney General's office and Skinner's attorneys filed a joint motion asking for these tests. The Court of appeals validated their request on June 20th, sending the case back to the trial court to initiate the testing procedure. One issue remains: a man's windbreaker jacket found next to a victim's body which had blood, sweat and hair on it will not be tested because it has somehow been lost. However, this major step appears as a new hope for Hank Skinner.

Hank Skinner needs you more than ever, support him on Hankskinner.org.



Executions decline:

1304 people were put to death since executions resumed in January 1977. 2011 confirmed the decrease since 2009: 43 prisoners were executed, which is far better than the 98 people executed in 1999. The number of death sentences also dropped: 312 in 1995 to 224 in 2000, and finally 78 in 2011. Troy Davis will remain the sadly emblematic case of 2011. Although there still is a reasonable doubt about his guilt, his execution took place on September 21, 2011. This drew a lot of public attention. He will always be the poster sace of a failing, unfair and discriminatory system. So far, 27 people have been executed in 2012. Among them, Henri Jackson Junior, found guilty of murdering four of his nieces and nephews even though the sisters and mothers of the murdered children petitioned Governor Phil Bryant to spare his life, he was executed on June 5, 2012. This execution appears as a new example of an inconsistent justice that kills even though the victim's relatives, while justice is served in their names, wished to spare his life and granted forgiveness.

Abolition progresses:

Among the 50 states of the United States, 33 states maintain a legislation allowing the death penalty. These

include federal and military jurisdictions as well. Although these states represent a majority, the trend reduces year after year. Indeed after Illinois abolished in 2011, Connecticut joined the rank of the states that are

“Death penalty is a perversion of justice.”

free from capital punishment. With a 20-16 vote in the Senate and a 86-62 vote in the House of Representatives, Governor Dannel Malloy signed the bill repealing the death penalty on April 25, 2012. Nevertheless, this law is not retroactive. Thus, the 11 prisoners currently on death row can be executed even though ex-

ecutions are forbidden from now on! John Kitzhaber, his counterpart in Oregon, announced that he will not allow executions under his watch. Death penalty “is a perversion of justice” he said in October 2011. He added: “I do not believe these executions made us safer.” Other states are considering abolishing because for economic reasons instead of humanistic ones. California will hold a referendum in November 2012. With 725 prisoners on death row, this state has spent more than 4 billion dollars for capital punishment since 1978. With a de facto moratorium since 2006, the state pronounced 62 sentences in the last 4 years. Even though, this sentence costs more than a sentence to life imprisonment without parole. In this time of economic crisis, the rigor imposed appears as a true ally of the abolition cause.

If abolition moves forward, the US will still have a long path before global abolition. Some states like Texas, infamous for his execution record (484 since 1976), are as many retentionist spots which are going to be hard to convert. Let's hope that the number of states choosing abolition will continue on its exponential rise.

Justine Payoux

L'Asie du Sud-Est, une région contrastée dans le collimateur des militants abolitionnistes

En 2012, l'Asie du Sud-Est confirme son statut de région phare sur la scène internationale: elle continue d'attirer les investissements du monde entier et voit défiler bon nombre de délégations ministérielles occidentales soucieuses de consolider leurs relations diplomatiques. Ce dynamisme s'explique notamment par la constitution en 1967 de l'ASEAN qui compte désormais 10 pays membres. Si la région a globalement progressé sur le plan économique et limité la pauvreté, la situation des droits de l'homme demeure préoccupante et l'Asie du Sud-Est continue d'être le théâtre de nombreuses condamnations à mort, voire d'exécutions.

Champ d'application de la peine de mort

La peine capitale s'applique à différentes situations juridiques en fonction des pays qui la pratiquent. On peut néanmoins observer une tendance générale. Pour les crimes de droit commun, les principaux chefs d'inculpation des pays rétentionnistes sont les homicides, les vols aggravés, le trafic d'armes ainsi que le trafic et la possession de drogue, pour lesquels les condamnations sont de plus en plus nombreuses. Les crimes perpétrés à l'encontre de la nation comme le terrorisme et la trahison sont également passibles de peine capitale.

Un pas en avant, deux pas en arrière!

La situation actuelle présente une forte ambivalence. L'ASEAN, au sein de laquelle des démocraties côtoient des régimes autoritaires liberticides, s'est en effet dotée d'une Charte fondamentale – à valeur juridique contraignante – en juillet 2008. Dans son préambule, celle-ci annonce l'adhésion de l'organisation aux principes de respect et de protection des droits humains et libertés fondamentales: le droit à la vie étant le premier droit de tout individu, cette évolution est encourageante pour le combat abolitionniste dans la région! En outre, la Charte consacre la naissance d'une Commission des droits de l'homme novatrice dans l'espace asiatique. Cependant, les textes présentent d'emblée des lacunes

importantes: aucune voie de recours n'est offerte aux ressortissants des pays de l'ASEAN, la Commission n'a pas le pouvoir d'enquêter sur les cas de violation des droits fondamentaux et rien ne laisse penser que cet organe soit particulièrement actif puisque ses membres – un délégué par État – procèdent directement du choix des gouvernements. Si l'on perçoit donc des avancées notoires dans l'esprit de l'organisation et si l'effet d'entraînement initié par certains États est remarquable, les ressortissants des pays membres de l'ASEAN ne peuvent pas encore compter sur celle-ci pour les investir de droits effectifs. Par ailleurs, dans le cadre de l'intensification d'une lutte coordonnée contre la culture et le trafic de stupéfiants sur leur sol, les pays de l'ASEAN se sont engagés dans des réformes pénales de plus en plus rigoureuses, élargissant le champ d'application de la peine capitale.

Une société civile active

Malgré le manque de liberté manifesté dans certains pays, il existe dans la région de l'ASEAN des mouvements abolitionnistes relativement actifs, notamment par le biais de blogs sur Internet. Par ailleurs, l'Anti Death Penalty Asian Network, basé à Londres en lien avec Amnesty International, coordonne l'action de ses 51 membres (particuliers et associations) depuis 2006. L'Indonésie connaît, quant à elle, un combat abolitionniste particulièrement actif, mené notamment par des magistrats qui plaident pour une reconnaissance de l'inconstitutionnalité de la peine capitale dans leur pays.

La voie est ouverte mais un long chemin reste à parcourir!

La problématique de la peine de mort dans les pays de l'ASEAN est complexe et, en plus de concerner des pays bien différents, elle se conjugue avec d'autres enjeux tels l'inhumanité des conditions carcérales dans les couloirs de la mort de pays abolitionnistes de fait (à l'instar de Brunei) ou l'exécution d'étrangers (sujet qui fait polémique, notamment à Singapour). Mais le volontarisme de certains pays semble propice à faire évoluer la situation, progressivement.

Julie Prêtre



South East Asia, a contrasted region targeted by abolitionist activists

In 2012, South East Asia confirms its status of flagship region on the international scene: eager to strengthen their diplomatic ties, senior ministerial delegations come and go as the region keeps attracting growing worldwide investments. Such dynamism is due, in part, to the development, from 1967, of the ASEAN (Association of South East Asia Nations), which now gather 10 Member States. If the region has boosted its economy, its human rights' record remains appalling and South East Asia is often the scene of death sentences.

Scope of the death penalty

The death penalty is applied in various legal situations depending on the country; we can however observe general frames. The main death penalty charges in ordinary criminal law are homicides, aggravated thefts, arms trafficking, drug possession and trafficking – for which the number of sentences are dramatically increasing. Crimes committed against the nation like terrorism or treason also lead to the death penalty.

One step forward, two steps backward!

The present situation is characterised by ambivalence. ASEAN, in which democracies are next to authoritarian and liberty killer regimes, has acquired a binding-fundamental charter in July 2008. In its preamble, the charter pledges compliance to the principles of respect and protection of human rights and fundamental liberties – the right to life being the very first right of each individual, such evolution is very encouraging for the abolitionist fight in the region. Moreover, the charter establishes the Human Rights Commission of the ASEAN, a pioneer in Asia! Nevertheless, texts in themselves show important loopholes: the Commission has no right to inquire about violations of fundamental rights, no judicial remedy is available to the people and there is no evidence that such body would play an active role since its members – one delegate per State – directly derives from governmental choices.

Thus if we can perceive obvious improvement in the spirit of the organisation and if the stimulus initiated by some States is remarkable, the citizens of the ASEAN region cannot yet rely on its institutions to uphold effective rights. Abhisit Vejjajiva, the former Thai Prime Minister, indeed admitted that for now he was hoping that all Member States would be “aware of the human rights issues” and that it would “become an integral part of the ASEAN summit”, admitting as well that the whole group “must keep trying to make progress”. However, great concerns are arising at present. Following the intensification of the coordinated fight against the cultivation and trafficking of drugs, the ASEAN countries have engaged as a matter of fact in more and more severe criminal reforms, widening the scope of the death penalty.

An active civil society

Despite the striking lack of liberties, a quite active civil society has emerged, mainly through the creation of pro-abolition blogs on the web. Furthermore, the Anti Death Penalty Asian Network, based in London and tied to Amnesty International, coordinates the activities of its 51 members (individuals and associations) since 2006. For its part, Indonesia is the scene of an active abolitionist fight lead by jurists pleading for the recognition of the inconsistency of the death penalty with their country's Constitution.

The door is open but there is a long way to go!

The death penalty issue in the ASEAN countries is complex, not only it is tackled very differently by the various States, but it combines with other issues such as the very inhuman conditions of incarceration on death row in countries that stopped executing (like Brunei) or where the execution of foreign nationals stirred controversies (like in Singapore). Still, some State's voluntarism could lead to an evolution on the issue.

Julie Prêtre

SOUTENEZ ECPM

Depuis plus de 10 ans, ECPM lutte pour un monde sans peine de mort. Votre soutien et votre engagement actif nous permettent d'abattre les barrières rétentionnistes dans le monde. Vos dons font la différence: chaque don est investi et permet de financer l'information via le site Internet, l'éducation par des expositions pédagogiques et la sensibilisation avec le Congrès mondial triennal, les missions d'enquêtes, l'espace condamnés...

RESTONS MOBILISÉS POUR L'ABOLITION UNIVERSELLE. JE VEUX AIDER!

Je, soussigné(e),
ORGANISME:
NOM:
PRÉNOM:
ADRESSE:
CP:
VILLE:
TEL.:
FAX:
E-MAIL:
PROFESSION:

1 Adhésion individuelle

J'adhère à l'association Ensemble contre la peine de mort pour l'année civile en cours et je recevrai le Journal de l'abolition.

	Cotisation	Total
<input type="checkbox"/> Membre	50 €€
<input type="checkbox"/> Tarif réduit (Chômeur, étudiant)	30 €€
<input type="checkbox"/> Couple	70 €€
Total 1:	€

2 Dons

Je verse un don à l'association ECPM pour la réalisation de ses projets (je recevrai un reçu fiscal)

<input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> Autre:€
<input type="checkbox"/> Parrain d'ECPM: 1 000 €	ou +€
<input type="checkbox"/> Mécène d'ECPM: 5 000 €	ou +€
Total 2:		€

3 Adhésion personne morale

Réservé aux Barreaux, collectivités locales, syndicats et toutes organisations attachées à la défense des droits de la personne

Barreaux (Nbre de membres)			
<input type="checkbox"/> de 0 à 100 = 200 €		€
<input type="checkbox"/> de 100 à 500 = 500 €		€
<input type="checkbox"/> de 500 à 1 000 = 1 000 €		€
<input type="checkbox"/> + de 1 000 = 1 500 €		€
Collectivités locales (Nbre d'habitants)			
<input type="checkbox"/> de 0 à 10 000 = 200 €		€
<input type="checkbox"/> de 10 000 à 50 000 = 500 €		€
<input type="checkbox"/> de 50 000 à 100 000 = 1 000 €		€
<input type="checkbox"/> + de 100 000 = 1 500 €		€
Autres personnes morales			
<input type="checkbox"/> 1 000 €		€
Total 3:		€

Total 1+2+3:€

Fait à: Signature

Événement Taking Action

Journal de l'abolition n° 16 • septembre 2012
8

Dessine-moi l'abolition...

À l'occasion de la 10^e Journée mondiale contre la peine de mort qui se tiendra le 10 octobre 2012, les élèves de collèges et lycées français et espagnols sont invités à participer à un grand concours de dessin organisé par Ensemble contre la peine de mort (ECPM) et Poster for Tomorrow, dont l'objet est de réaliser une affiche de présentation du 5^e Congrès mondial contre la peine de mort.

Fort du succès de son projet « Éduquer aux droits de l'homme et à l'abolition de la peine de mort » mené dans les collèges et lycées français depuis 2009, ECPM a souhaité impliquer un peu plus, les élèves dans leur formation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. C'est dans cet objectif qu'ECPM et son partenaire Poster for tomorrow* se sont associés. Les deux associa-

tivités. En permettant aux élèves de développer une connaissance approfondie du sujet ainsi qu'un savoir-faire artistique, ECPM et Poster for Tomorrow entendent encourager et valoriser l'engagement citoyen des décideurs de demain.

Dans ce cadre, les élèves des deux pays ciblés recevront tout d'abord l'intervention d'un membre d'ECPM qui leur fera un état des lieux de la situation internationale de la peine de mort et expliquera l'argumentaire abolitionniste. Il sera accompagné par un témoin incarnant le combat abolitionniste tel qu'Ahmed Haou, ancien condamné à mort marocain ou Joaquin José Martínez, ancien condamné à mort de l'État de Floride, de nationalité espagnole. Cette rencontre permettra aux élèves de se questionner sur la thématique et de se forger une opinion propre.

Par la suite, les élèves des deux pays recevront l'intervention d'un graphiste issu du réseau de Poster for tomorrow. Ce professionnel initiera les élèves aux techniques du design graphique et leur expliquera comment communiquer visuellement sur un sujet aussi délicat que l'abolition de la peine de mort. C'est dans ce cadre que les élèves réaliseront leur affiche de présentation du 5^e Congrès mondial.

À l'issue de ces interventions, un jury international sélectionnera les 30 meilleurs dessins qui seront exposés à Madrid lors du 5^e Congrès mondial contre la peine de mort organisé par ECPM. Un catalogue de l'exposition sera également édité pour être diffusé aux élèves et aux congressistes.

Marianne Rossi

* ONG internationale basée à Paris dont l'objectif est d'encourager les citoyens du monde qu'ils soient graphistes ou non, à réaliser des affiches afin de stimuler un débat sur des questions liées aux droits de l'homme. www.posterfortomorrow.org



Visuel du concours de dessin.

Visual of the competition of drawing.

Draw me the abolition...

On the occasion of the 10th World Day against the Death Penalty –October 10th, 2012–, students from French and Spanish junior and senior schools will be invited to participate in an exceptional art contest. Organized by Together Against the Death Penalty (ECPM) and Poster for Tomorrow, its goal is to design a poster presenting the 5th World Congress against the Death Penalty.

Following the success of its project « Educating to human rights and the abolition of the death penalty » conducted in French junior and senior schools since 2009, ECPM wishes to involve the students a little more in their learning of citizenship and human rights. For this purpose, ECPM and its partner Poster for Tomorrow –

In this context, students from both countries will first attend a seminar conducted by an ECPM member, who will establish a general overview of the international situation regarding the death penalty and explain the abolitionist arguments. She/he will be accompanied by a witness embodying the fight for abolition, for instance

Ahmed Haou, a Moroccan citizen formerly sentenced to death, or Joaquin José Martínez, a former Spanish death row prisoner in the State of Florida, USA. This meeting will allow the students to question themselves on the issue and help them make their own opinion.

Subsequently, a graphic artist from the Poster for Tomorrow's network will visit the students from both countries. This professional will introduce the students to the various techniques of graphic design and will explain to them how to communicate visually on a topic as sensitive as the death penalty. This way, the students will be able to create their own poster presenting the 5th World Congress.

After these interventions, an international jury will select the best 30 drawings, which will be exhibited in Madrid for the 5th World Congress against the Death Penalty organized by ECPM. An exhibition catalog will also be published and distributed to the students and delegates at the Congress.

Marianne Rossi

“To attract the interest of students on the issue of universal abolition by proposing an approach using their creativity.”

a Paris-based international NGO whose aim is to encourage citizens of the world, whether graphic artists or not, to make posters in order to stimulate debate on human rights related issues (www.posterfortomorrow.org) – decided to join forces. The two organizations hope thereby to capture the interest of students on the issue of universal abolition of the death penalty by proposing an approach using their creativity. By allowing the students to develop a thorough knowledge of the subject as well as an artistic know-how, ECPM and Poster for Tomorrow intend to encourage and enhance the civic commitment of tomorrow's leaders.

En route pour le Congrès mondial 2013...

Entretien avec Murielle Vauthier, Coordinatrice du 5^e Congrès mondial contre la peine de mort

Depuis 2001, ECPM organise des congrès mondiaux contre la peine de mort. Pour la première fois ECPM vise plus particulièrement la région MENA. Quel est l'intérêt d'organiser un Congrès régional quelques mois avant un Congrès mondial?

Les Congrès mondiaux contre la peine de mort poursuivent un double objectif: dresser un état des lieux de la situation de la peine de mort au niveau international et permettre à des militants, des représentants d'États et d'organisations internationales de réfléchir ensemble à des stratégies communes en faveur de l'abolition universelle. Le Congrès régional sur la peine de mort de Rabat s'inscrit doublement dans la lignée des congrès mondiaux: il répond à une recommandation du Congrès de Paris (2007) appelant à mener un travail spécifique dans cette région identifiée comme une poche dure de rétention, la plus importante après l'Asie. Il constitue également une phase essentielle de préparation des débats du prochain Congrès mondial qui aura lieu à Madrid en 2013. La spécificité du Congrès régional est qu'il permet aux acteurs abolitionnistes de la région de travailler ensemble sur des arguments et des outils adaptés à leurs besoins et à leurs contextes. Ce sont eux les mieux placés pour inscrire de manière pertinente la lutte contre la peine de mort au Maghreb et au Moyen-Orient dans le cadre d'une stratégie internationale.

Est ce différent d'organiser un Congrès mondial dans un pays abolitionniste et un Congrès régional dans un pays abolitionniste de fait? Y aura-t-il des initiatives similaires à l'avenir?

Il s'agit du premier Congrès régional sur ce thème organisé dans un pays et une région qui continuent à appliquer la peine de mort. Le travail autour des débats, de la mobilisation et de la médiatisation se fait selon une approche différente qui tient compte du contexte régional et de ses enjeux propres. Il est un peu tôt pour dire si le Congrès régional sera pérennisé, mais ECPM souhaite ardemment organiser un deuxième Congrès régional en Égypte, idéalement en 2014.

Comment voyez-vous les liens entre les congrès de Rabat et de Madrid?

Ils se situent à plusieurs niveaux. Le Maroc est au carrefour de plusieurs régions, c'est une passerelle rêvée entre le monde arabo-musulman, méditerranéen et européen. La société civile marocaine est depuis de nombreuses années très active dans le débat autour de l'abolition dans la région MENA. Au vu des bouleversements auxquels elle est en proie, il est indispensable que les militants de l'abolition travaillent ensemble à l'échelle de la région. C'est une étape essentielle pour se faire entendre lors des Congrès mondiaux triennaux qui rythment la campagne abolitionniste mondiale.

Propos recueillis par Marianne Rossi

Visuel du 5^e Congrès mondial /



Visuel of the 5th World Congress.

On the road towards the 2013 World congress...

Interview with Murielle Vauthier, Coordinator for the

5th World congress against the death penalty

Since 2001 ECPM organizes the World congresses against the death penalty. For the first time ECPM focuses on the MENA region. What is the purpose of organizing a Regional congress a few months before a World congress?

World congresses against the death penalty encompass two objectives: to bring an overview of the death penalty situation at the international level and to give activists, States and international organizations representatives the opportunity to consider together common strategies in favor of universal abolition. The Regional congress in Rabat is in line with the World congresses for two reasons: it meets the Paris congress (2007) recommendation calling for a specific work in this region known as a strong zone of retention, the most important after Asia. It's also an essential phase of the debates in preparation for the next World congress that will be held in Madrid in 2013. The Regional congress' specificity is that it will allow local abolitionists to work together on arguments and tools adapted to their needs and contexts. They are in the best position to define, in a relevant way, the fight against the death penalty in the Maghreb and the Middle East within an international strategy.

Is it different to organize a World congress in an abolitionist country, and a Regional congress in a country with a legislation that still allows the death penalty? Will there be similar initiatives in the future?

This is the first Regional congress on this topic organized in a country and a region that still applies the death penalty. The work around debates, mobilizations and the media is a different approach which considers the regional context and their own issues. It's a bit too soon to say if the Regional congress will be perpetuated, but ECPM ardently wishes to organize a second Regional congress in Egypt, if possible in 2014.

How do you see the connections between the Rabat congress and the Madrid congress?

They are on different levels. Morocco is located at the crossroads of several regions; it's the perfect gateway between the Arab, Mediterranean and European worlds. For many years, the Moroccan civil society has been very active in the abolition debate in the MENA region. In the light of the current changes, it's essential that abolitionists work together in the region. It's a necessary step to be heard during the triennial World congresses which pace the world abolitionist campaign.

Interviewed by Marianne Rossi

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi informatique et liberté, pour l'exercer 01 57 63 03 57
Cnil: 86-45-07-00000000

Bulletin à retourner accompagné de votre chèque libellé à l'ordre d'ECPM à: « ECPM » 69, rue Michelet 93100 Montreuil - France

ECPM • association loi 1901 • 69, rue Michelet 93100 Montreuil - France
• Siret: 43350831400013 • NAF: 913E
Tél.: +00 33 (0)1 57 63 03 57
Fax: +00 33 (0)1 80 87 70 46
• email: ecpm@abolition.fr
• Internet: www.abolition.fr

pour en savoir plus...
Rendez-vous sur Internet
www.abolition.fr